

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE DES COLLECTIVITES LOCALES
ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Région de SEDHIOU
Département de BOUNKILING
Arrondissement de BONA

COMMUNE de KANDION MANGANA

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) (2016 – 2021)

Réalisé avec l'appui du Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local
PRODDEL et l'ARDS

SOMMAIRE

| | |
|--|------------------------------------|
| AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS | Erreur ! Signet non défini. |
| GLOSSAIRE | Erreur ! Signet non défini. |
| I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION | 3 |
| II- L'APPROCHE METHODOLOGIE | 6 |
| 1- La phase préparatoire : | Erreur ! Signet non défini. |
| La phase préparatoire a consisté en plusieurs activités : | Erreur ! Signet non défini. |
| 2- La phase Prédiagnostic et Diagnostic | Erreur ! Signet non défini. |
| III- PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE. | Erreur ! Signet non défini. |
| a- Milieu Physique | 12 |
| IV- Érosions et appauvrissement des sols, salinisation des terres de la vallées absence de | |
| ro. Erreur ! Signet non défini. | |
| b- Population | 21 |
| Zonage | 24 |
| V- DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL | Erreur ! Signet non défini. |
| Le Conseil Municipal | Erreur ! Signet non défini. |
| VI- Les Secteurs Sociaux | Erreur ! Signet non défini. |
| Education et Formation | Erreur ! Signet non défini. |
| Santé | Erreur ! Signet non défini. |
| Hydraulique | Erreur ! Signet non défini. |
| Hygiène et Assainissement | Erreur ! Signet non défini. |
| Jeunesse, Sports et Loisirs | Erreur ! Signet non défini. |
| Genre et conflits | Erreur ! Signet non défini. |
| VII- Les Secteurs Productifs | Erreur ! Signet non défini. |
| L'Agriculture | Erreur ! Signet non défini. |
| L'Elevage | 35 |
| La Pêche | Erreur ! Signet non défini. |
| L'Exploitation Forestière | Erreur ! Signet non défini. |
| Energie | Erreur ! Signet non défini. |
| Le Commerce | Erreur ! Signet non défini. |
| Les Services financiers | Erreur ! Signet non défini. |
| L'Artisanat et la Microentreprise. | Erreur ! Signet non défini. |
| Transport | Erreur ! Signet non défini. |
| Communication et TIC | Erreur ! Signet non défini. |
| Tourisme | Erreur ! Signet non défini. |
| PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE | 51 |
| Tableau 12 ; Synthèse de potentialités et contraintes de la commune | 52 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| ANCAR | Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural |
| APE | Association des Parents d'Elèves |
| Gie | Groupement d'Intérêt Economique |
| ARD | Agence Régionale de Développement |
| ASC | Association Sportive et Culturelle |
| ASC | Agent de Santé Communautaire |
| ASCOM | Assistant Communautaire |
| SNPS | Stratégie Nationale de Protection Sociale |
| ASUFOR | Association des Usagers du Forage |
| CADL | Centre d'Appui au Développement Local |
| CCF | Christian Children Fund |
| CEM | Collège d'Enseignement Moyen |
| CLCOP | Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs |
| CMS | Crédit Mutuel du Sénégal |
| CPE | Commission de Planification Elargie |
| CR | Conseil Rural |
| ANSD | Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie |
| DRDR | Direction Régionale du Développement Rural |
| PSE | Plan Sénégal Emergent |
| PAP | Plan d'Actions Prioritaires |
| ICP | Infirmier Chef de Poste |
| IEC | Information Education Communication |
| OCB | Organisation Communautaire de Base |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OP | Organisations de Producteurs |
| PEPAM | Programme Eau Pour le Millénaire |
| BP | Budget Participatif |
| PDC | Plan de Développement Communal |
| PNDL | Programme National de Développement Local |
| PRDI | Plan Régional de Développement Intégré |
| PRN | Programme de Renforcement de la Nutrition |
| ENDA | Environnement et Développement du tiers monde |
| PSAOP | Programme des Services Agricoles et Appui aux Organisations de |
| USAID | United States Aid |
| CBP | Commission du Budget Participatif |
| SDDR | Service Départemental du Développement Rural |
| ODD | Objectifs de développement Durable |
| CLAE | Collectivité Locale Amie des Enfants |

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal s'est lancé dès son accession à la souveraineté nationale, dans une politique ambitieuse et volontariste de décentralisation et de promotion d'une gestion de proximité devant permettre de renforcer l'action publique dans la prise en charge de manière efficiente et durable des attentes et des aspirations des communautés de base.

Au début des années 1960, la gestion centralisée du pouvoir était une option politique fondamentale des pouvoirs publics. Elle s'est traduite par un découpage du territoire national en entités administratives à la tête desquelles se trouvaient des administrateurs chargés d'asseoir l'autorité et favoriser la promotion sociale et économique des administrés. Ces choix, fondés sur une approche centralisatrice de la politique de développement ont totalement exclus, du moins faiblement impliqués les populations bénéficiaires, surtout en milieu rural, dans le processus d'identification et de mise en œuvre des actions de développement.

L'évolution institutionnelle en la matière remonte à l'époque coloniale avec la mise en place de quatre communes urbaines que sont Gorée, Saint-Louis, Rufisque et Dakar.

A l'indépendance en 1960, le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes. En 1966, la loi 66-64 du 30 juin 1966 (code de l'administration communale) procède à une mise en ordre en réunissant dans un texte unique de référence les lois régissant les institutions municipales.

C'est seulement en 1972 que la décentralisation fut élargie aux zones rurales avec la promulgation des lois 72-02 et 75-25, toutefois limitative. En effet, malgré la mise en place du Conseil Rural, c'était encore le Sous – Préfet qui préparait et exécutait le budget, en tant qu'ordonnateur des crédits. Ce pouvoir ne sera atténué qu'en 1990 à travers la loi 90-37 qui confère désormais la compétence de la gestion financière des communautés rurales à leurs Présidents. Cependant, les compétences des Commune Rurale en matière de développement local restaient peu claires.

L'avant dernière étape de ce processus est constituée par l'adoption en 1996 de nouvelles lois, accompagnées par plusieurs décrets d'application, qui prévoient trois types de collectivités territoriales locales – la région, la commune et la communauté rurale – qui sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et qui s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel. Les lois de 1996 ont renforcé les responsabilités des collectivités locales. L'organisation politique et administrative du pays quant à elle, a évolué sur deux plans :

1. Approfondissement de la décentralisation par l'élargissement des compétences des Collectivités Locales (CL), en substituant le contrôle d'opportunité par un contrôle de légalité rapproché du représentant de l'Etat (Gouverneur pour les régions, Préfets pour les communes, Sous-préfets pour les Communautés Rurales), et en remplaçant la tutelle à priori par la tutelle à posteriori sur un grand nombre d'actes (à l'exception du budget des Collectivités Locales) ;
2. La régionalisation, par la création, entre l'administration centrale et les collectivités de base, des Régions en tant que structures intermédiaires destinées à servir de cadre à la programmation du développement régional et à coordonner les actions des collectivités locales de base et celles de l'Etat au niveau des régions.

Ainsi, les collectivités locales (régions, communes et communautés rurales) reçoivent pour mission générale la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique d'intérêt régional, communal ou rural et pour mission spécifique des compétences transférées de l'Etat aux collectivités dans neuf domaines : l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la population et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat et, enfin, la gestion domaniale.

La poursuite de ces actions de responsabilisation et d'implication des acteurs à la base s'est renforcée avec l'acte **3 de la décentralisation** qui consacre la territorialisation des politiques publiques, la communalisation intégrale ; l'érection des départements en collectivités locales autonomes, la suppression des régions en tant que collectivités locales et l'élargissement des compétences transférées...

Cette importante réforme adoptée en **2013** vise ainsi l'émergence de collectivités locales ayant une assise territoriale pertinente, disposant des ressources nécessaires à leur développement ainsi que des compétences qu'elles sont le plus aptes à exercer et dotées des moyens susceptibles de leur permettre de prendre en charge leurs attributions pour, en complémentarité avec l'Etat, contribuer au développement économique et social du Sénégal.

Parmi les responsabilités confiées aux collectivités locales pour la conduite de leur propre développement on peut citer le processus de planification locale (article 198 du CCL et articles 45 et 46 de la loi 96-07 du 22 mars 1996).

C'est ainsi qu'avec l'appui du PRODEL et de l'ARD, la commune de Kandion Mangana a obtenu un appui pour la réalisation de son premier document de planification dénommé Plan de Développement Communal (PDC) pour un horizon temporel **2016-2021** qui constitue la première génération de document de planification après l'avènement de l'acte III de la décentralisation en 2013.

Le principal objectif visé par le conseil municipal en décidant d'élaborer le Plan de Développement Communal (PDC) est de disposer d'un document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant sous tendre un développement harmonieux, équilibré et durable de la commune.

L'APPROCHE METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) est constitué d'un ensemble de phases et d'étapes itératives, toutes articulées autour du principe de l'approche participative.

La phase de diagnostic sera conduite en deux principales étapes : le diagnostic externe et le diagnostic interne participatif. Le pré diagnostic ou diagnostic externe consiste dans l'ensemble à mener des entretiens exploratoires et à exploiter les données secondaires disponibles. Le diagnostic interne participatif par contre sera l'occasion d'organiser des ateliers participatifs et des diagnostics sectoriels approfondis avec les organisations et les personnes ressources concernées. Par ailleurs, ces deux étapes seront précédées d'une rencontre de clarification du mandat du consultant. La phase de planification fera suite au bilan diagnostic.

En définitive, au cours du processus d'élaboration du PDC, les phases suivantes ont été réalisées :

- 1- *Phase préparatoire*
- 2- *Phase diagnostic*
- 3- *Phase conférence thématique*
- 4- *Phase planification*
- 5- *Phase restitution et validation*
- 6- *Phase approbation*

1 Phase préparatoire

a- Harmonisation de la compréhension du mandat

Elle va réunir les principaux acteurs du processus de réalisation du PDC, notamment le conseil municipal, l'Agence Régionale de Développement (ARD) ainsi que le PRODDDEL. La rencontre va permettre de revenir plus en détails sur le contenu du mandat. L'intérêt se situe dans le partage des points saillants du mandat ainsi que l'adaptation de l'approche méthodologique. Il s'est agi de mettre tous les acteurs impliqués dans la promotion du développement de la commune au même niveau d'information sur les objectifs et les outils de la planification participative locale,

b- Montage institutionnel du processus de planification

Le Comité Technique (CT)

C'est la cheville ouvrière de l'élaboration du PDC. Ce comité opérationnel du processus de planification est composé de quelques services techniques déconcentrés de

l'administration (Planification, Statistiques, Aménagement du Territoire, Développement Communautaire et Développement Local), de quelques organisations de la société civile, des présidents de commission du conseil municipal, du bureau municipal et du secrétaire municipal.

La Commission Planification Elargie (CPE)

Elle a pour missions de superviser et de coordonner tout le processus de planification. La Commission Planification Elargie se réunit durant tout le processus de planification et est composée des représentants de toutes les catégories et sensibilités présentes dans la Commune.

L'objectif est de faire participer toutes les catégories d'acteurs et d'éviter de soulever des tentatives de boycott ou d'exclusion durant cet important processus de planification. Cependant, du fait de sa lourdeur, la Commission Planification Elargie sera secondée par un comité technique beaucoup plus restreint qui se réunit régulièrement.

L'exploitation des données secondaires

Elle va consister naturellement à l'exploitation de données secondaires sur la commune de Kandion Mangan voire sur le département de Bounkiling. La revue documentaire sera axée sur les documents importants portant sur la commune, les études monographiques, les documents de planification existantes, les rapports d'activités des partenaires de la commune etc. cette étape sera une occasion de collecter des informations fiables et utiles. L'analyse documentaire va permettre d'avoir une première connaissance de la commune en termes de stock infrastructurel, de potentialités susceptibles d'être davantage valorisées mais aussi et surtout des contraintes au développement. Les résultats de la revue documentaire vont servir de fil conducteur lors des entretiens exploratoires avec les personnes ressources.

Les entretiens exploratoires

Au cours de cette phase, l'équipe de la mission va tenir des entretiens avec plusieurs personnes ressources en vue d'aborder avec elles la problématique du développement communal.

Les thématiques des discussions seront articulées aux principaux centres d'intérêts du développement communal. Plusieurs aspects seront ainsi passés en revue : les secteurs sociaux (santé, éducation, action sociale, hydraulique, assainissement, urbanisme, habitat, etc.), les secteurs d'appui à la production (micro finance, artisanat, énergie, télécommunications, etc.), les secteurs économiques (tourisme, pêche, agriculture, commerce, etc.). L'accent sera mis sur le partage de la situation actuelle de chaque secteur, son potentiel de croissance, la recherche de l'adéquation entre la situation actuelle et les besoins à court, moyen et long terme, ses principales faiblesses et contraintes. La dernière partie des discussions va porter sur l'identification d'axes d'intervention en vue d'arriver à la fois à circonscrire les contraintes et à valoriser les potentialités locales.

Mise en cohérence des données

Cette étape a permis de confronter les données de la revue documentaire avec les résultats des entretiens exploratoires. Elle a été surtout mise à profit d'abord pour actualiser certaines données quantitatives et ensuite pour procéder à un premier niveau de consolidation des enjeux et orientations de développement communal. La mise en cohérence des données a débouché sur la production du rapport de diagnostic externe pré diagnostic.

Organisation de l'atelier de lancement du PDC

La tenue de l'atelier de lancement a marqué le début de la phase opérationnelle du processus de planification dans la commune de Kandion Mangana. Cet atelier d'information, a été convoqué par le conseil municipal et a vu la participation des acteurs du développement. Parmi les cibles venues, on note, entre autres les organisations Communautaires de Base (OCB) ; les présidents de conseils de zone ; les présidents de conseils de zone des enfants ; le maire des enfants ; les chefs de village, les notables, les conseillers municipaux, l'infirmier chef de poste de Djinany, les directeurs d'écoles, le chef de secteur d'élevage, le représentant du service des Eaux et Forêts, l'inspecteur départemental de la jeunesse, les ONG et les projets intervenants dans la zone ; les personnes ressources etc.

L'équipe de la mission a au cours de cet atelier présenter les résultats du diagnostic externe en mettant en évidence les premières impressions que lui suggèrent les entretiens exploratoires et la revue des données secondaires. L'atelier a permis d'atteindre, entre autres, les résultats suivants :

- L'ensemble des acteurs sont suffisamment informés sur le processus d'élaboration du PDC et sur les conditions de réalisation de la mission.
- Le soutien et l'appui du préfet du département dans la conduite de tout le processus ;
- Le recueil des attentes des principaux acteurs ;
- L'engagement des populations locales à participer pleinement dans tout le processus ;
- L'implication des partenaires au développement aux différentes phases d'élaboration et d'exécution du PDC.
- Présentation et validation d'un planning de travail.

c- Zonage de la commune

Au cours de cet atelier de lancement, le zonage de la commune a été fait sur la base de critères préalablement définis et validés par l'ensemble des acteurs.

L'approche par zone vise un double objectif : réduire le champ d'investigation pour une plus grande fiabilité des données et rapprocher la population de l'équipe du consultant.

d- Recrutement et formation d'animateurs communautaires

Des animateurs communautaires seront recrutés en fonction de leur niveau d'éducation, de leurs expériences en matière de diagnostic participatif, de la langue et de la connaissance du milieu. Ils seront ainsi initiés, pendant 2 jours, aux techniques de diagnostic participatif, d'analyse de conflits et au « Do No Harm ». Ces animateurs relais vont accompagner le Consultant et le Conseil municipal dans l'animation et la facilitation lors des sessions de diagnostic participatif dans les zones

2 Phase diagnostique

Le diagnostic interne participatif constitue un des moments forts du processus d'élaboration du PDC avec la tenue d'ateliers participatifs dans les différentes zones ainsi que l'organisation de diagnostics sectoriels approfondis.

La collecte de données de base

Il s'agit de la première étape de la phase diagnostique qui consiste à travers un questionnaire conçu pour la circonstance à faire un état des lieux de tous les secteurs de développement de la collectivité locale.

Les ateliers zonaux de diagnostic participatif

Après la collecte de données la CPE a mis en branle un processus participatif de diagnostic dans les quatre zones de la commune.

En effet des sessions de DP seront organisées au niveau des villages centre de chaque zone où tous les villages concernés ont envoyé au moins une dizaine de délégués chacun (chef de village, responsable des femmes et responsable des jeunes). L'animation de ces ateliers a été orientée vers l'inventaire des ressources et des potentialités du terroir, l'analyse des problèmes et des contraintes de développement, l'identification des solutions et l'évaluation des besoins.

L'exercice a consisté d'abord à recueillir l'ensemble des préoccupations pour chaque zone et ensuite a classifié les contraintes en termes de contraintes transversales (de dimensions communales) et en contraintes spécifiques (difficultés particulières de la zone).

Les ateliers participatifs zonaux ont permis une mise en relation et une harmonisation des préoccupations de l'ensemble des acteurs locaux (enfants, jeunes, femmes, adultes, producteurs locaux, organisations de village, personnes ressources, etc.).

Restitution de la synthèse des bilans zonaux

Il s'est agi de présenter à l'ensemble des acteurs jusqu'ici impliqués dans le processus, les résultats du bilan diagnostic des terroirs inter villageois, les besoins exprimés.

Évaluées par la population bénéficiaire, ces informations vont faire l'objet d'une validation, approbation, par l'assemblée, par le conseil municipal et l'ensemble de la population dûment représentée. Cette restitution s'est faite en présence du CT et de la CPE.

3- Les conférences thématiques

Le diagnostic met en évidence des atouts et des contraintes relatives aux secteurs socioéconomiques et d'appui à la production. Toutefois, il s'agit que de constats provisoires qui demandent à être approfondis dans le cadre de rencontres de travail plus articulées avec les acteurs concernés. Les ateliers participatifs zonaux offrent un premier niveau d'approfondissement de ces constats mais l'ampleur des problématiques au cours de ces rencontres ne permet pas de leur accorder toute l'attention requise.

L'organisation de conférences thématiques ciblées répond par conséquent au souci de mener une analyse plus fine des constats de base de manière à en comprendre tous les

soubassements ; la combinaison de la compréhension de tous les fondements des contraintes ainsi que la connaissance des atouts et potentialités de la commune sont de nature à faciliter l'identification pertinente des options de développement communal.

4- L'atelier communal de planification

Cet atelier est l'étape qui a permis au Conseil municipal élargi et autres partenaires au développement (ARD, PRODEL, PUDC etc.) de procéder, à un exercice de planification stratégique et opérationnelle

La planification de stratégies

Cette activité est la première étape de la phase de planification qui permet aux acteurs (Conseillers municipaux, chefs de village, responsables des OCB, Services techniques et partenaires), à partir des résultats du bilan diagnostic socioéconomique de la commune, de :

- Identifier les forces, les atouts et les opportunités de développement de la commune ;
- Mettre en évidence les faiblesses et les contraintes majeures de développement de développement ;
- Dégager les défis et les enjeux majeurs auxquels la commune de Kandion Mangana doit faire face pour asseoir les bases d'un développement économique local durable ;
- Identifier les objectifs de développement de la collectivité locale
- Définir les stratégies prioritaires et les actions futures à mettre en œuvre dans le court terme pour répondre de façon concrète et réaliste aux problèmes urgents et spécifiques.

La planification opérationnelle

C'est au moment de la planification opérationnelle que l'ensemble des actions qui permettent d'atteindre les objectifs de développement de la collectivité ont été déclinées par les acteurs et un chronogramme de réalisation de ces activités clairement défini.

Elle a été également l'occasion pour les acteurs impliqués de procéder à l'élaboration du Plan d'Actions Prioritaire (PAP) et du Plan Annuel d'Investissement (PAI).

5- Restitution et validation du PDC

Après l'étape de la planification et la finalisation du PDC par la CPE, un dernier atelier de restitution du PDC finalisé a été tenu au siège du conseil municipal. Cet atelier de restitution / validation du document a été l'occasion pour l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'avoir un dernier aperçu sur le document final qui sera soumis au conseil municipal pour adoption.

6- L'approbation du PDC

Cette étape constitue l'ultime phase du processus de réalisation du PDC. En effet après l'adoption du document par le conseil municipal, il sera transmis à l'autorité administrative pour son approbation.

- La disponibilité du PLD 2012-2017 de la commune a beaucoup facilité la disponibilité de certaines données.

7- Calendrier

Le tableau suivant présente le Calendrier d'élaboration du PDC de Kandion Mangana.

| Phases | Activités | Périodes |
|--|---|--|
| PHASE PREPARATOIRE | Atelier d'habilitation | 06 Novembre 2015 |
| | Visites de courtoisie aux autorités administratives et locales | 07 au 15 Novembre 2015 |
| | Forum de lancement | 02 Décembre 2015 |
| | Formation des membres de la CPE | 25 Novembre 2015 |
| | Revue documentaire | 07Nov au 10 Décembre 2015 |
| PHASE DE DIAGNOSTIC | Enquêtes et entretiens | 26 Novembre au 15 Décembre 2015 |
| | Ateliers de Diagnostics Participatifs de Zones | 04 au 13 Décembre 2015 |
| | Ateliers de Restitutions des Diagnostics Participatifs de zones | 15 Décembre 2015 |
| PHASE CONFERENCE THEMATIQUE | Les rencontres thématiques ciblées | 15 Décembre au 05 janvier2016 |
| PHASE PLANIFICATION | La planification stratégique et opérationnelle | 05 au 15 janvier 2016 |
| PHASE RESTITUTION ET VALIDATION | Ateliers de restitution aux acteurs locaux et validation par le conseil municipal | 16 janvier et 15 Février 2016 |
| PHASE APPROBATION | Exploitation du rapport final par le CT et visa du sous-préfet | 15 Février au 05 Mars 2016 |

Tableau 1: Calendrier de déroulement des activités du PDC .

PARTIE A : DESCRIPTION GENERALE

I- PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1 Caractéristiques générales

1.1.1 Localisation

La Commune de Kandion Mangana dans ses nouvelles limites a été créée par le décret N° 2011-95 du 24 janvier 2011 abrogeant et remplaçant le décret n° 2010-1542 du 29 novembre 2010 qui l'a divisée en deux communautés rurales (**Kandion Mangana** (17 villages) et **Djinany** (18 village)).

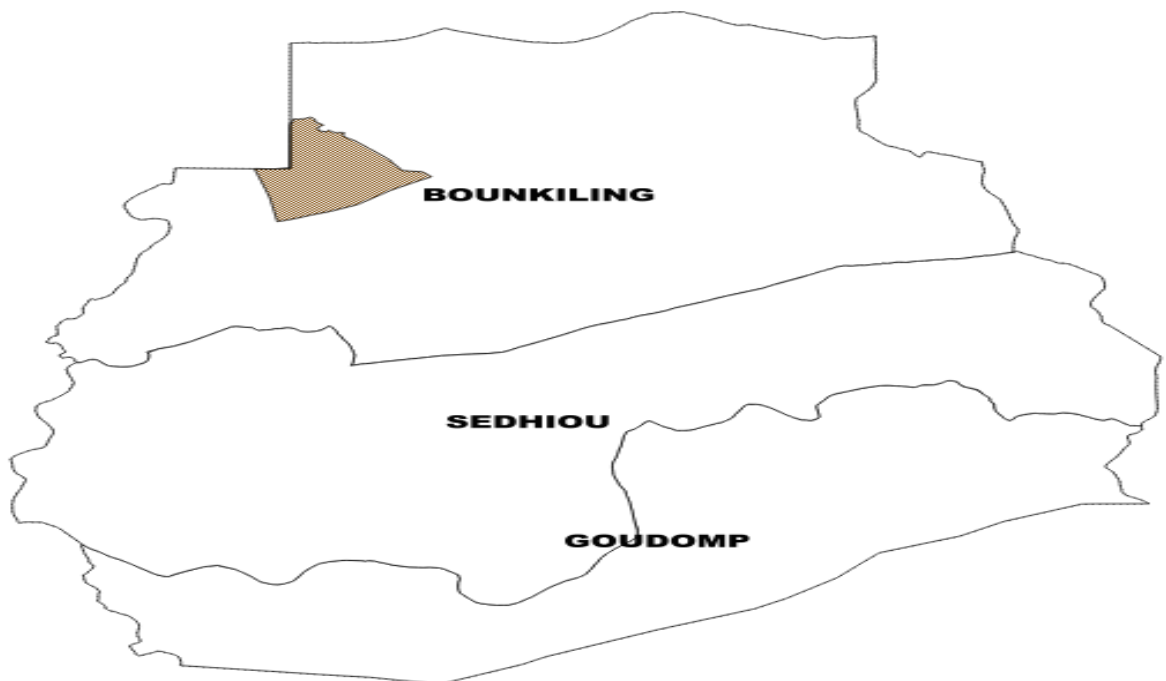
Elle se situe dans la région de Sédhiou, Département de Bounkiling, Arrondissement de Bona dont elle est distante de 40 km.

Devenue commune suite aux dernières élections locales de 2014 portant avènement de la nouvelle réforme portant approfondissement de la décentralisation au Sénégal : « l'Acte III », qui consacre la communalisation intégrale et la territorialisation des politiques publiques.

La commune de Kandion Mangana est limitée :

- Au Nord- Ouest par la République de Gambie ;
- Au Nord-Est par la commune de Djinany
- Au sud-Ouest par la commune de Bona ;
- Au Sud- Est par la Commune d'Inor

Figure 1 : Localisation de la commune



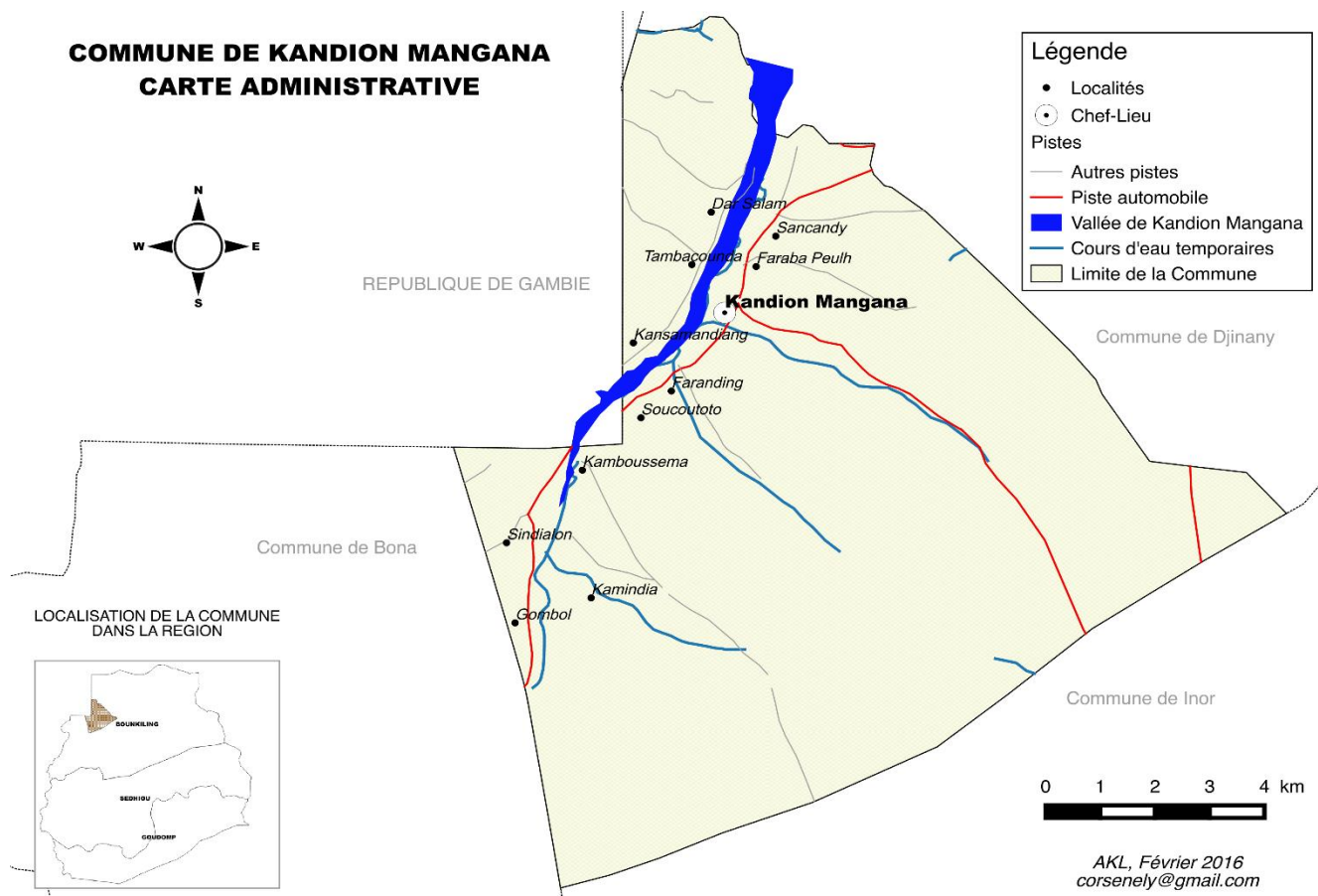
1.1.2. Situation administrative

La commune de Kandion Mangana est dirigée par un Conseil municipal composé de trente-six (36) conseillers. Le maire est appuyé dans ses tâches par deux adjoints et un secrétaire municipal.

En dehors du bureau municipal et des commissions, des organes considérés comme des bras techniques du conseil municipal sont mis en place. Il s'agit des conseils de zone (03). La

commune de Kandion Mangana compte dix-sept (17) villages officiels. Elle est divisée en trois (3) zones éco géographiques.

Figure 2 : La carte administrative de la commune de Kandion Mangana



1.1. Zonage

Le zonage est une étape intermédiaire à la fois exploratoire et préparatoire au diagnostic participatif (DP). Il permet, dans le souci de promouvoir une démarche de proximité et une implication effective des populations, de regrouper les villages de la commune de Kandion Mangana en zones.

C'est dans ce cadre que, pour une application des concepts fondamentaux de la démarche participative et garantir leur implication, la commune de Kandion Mangana a été divisée en trois (03) zones correspondant à des aires de terroirs homogènes aussi bien sur le plan culturel que socio-économique.

✦ *La zone de Kambousséma*

La zone de Kambousséma est située au Sud de la commune. Elle est composée de huit (08) villages, pour un total de 84 ménages et une population estimée à 1921 personnes soit 41 % de la population totale de la commune.

Elle est la zone la plus peuplée de la commune et relativement moyennement dotée en termes d'infrastructures et d'équipements sociaux de base par rapport aux deux autres zones. On note ainsi l'existence de :

- ❖ Deux (02) écoles primaires
- ❖ Huit (8) puits modernes
- ❖ Deux (2) mosquées

En plus de ces équipements structurants on recense également dans la zone de Kambousséma, quelques autres équipements de base tels que des boutiques, moulins, etc.

Elle n'est pas accessible du fait qu'elle n'est traversée par aucune piste latéritique. La zone manque de marché et d'électricité.

➤ *La zone de Kandion*

Située au centre de la commune de Kandion Mangana, cette zone concentre une population de 1385 habitants soit 29% de la population totale de la commune, pour 71 ménages répartis dans cinq (5) villages. Elle est la zone la moins vaste et la moins peuplée de la commune. Elle abrite le chef-lieu de la commune et abrite plus d'infrastructures et d'équipements.

Elle est dotée de :

- ❖ Un (1) magasin de stockage à Kandion
- ❖ Une (1) mosquée à Kandion
- ❖ Deux (2) mini forage à Sinthiou Ismaïla et à Kandion
- ❖ Une (1) antenne orange non active à Kandion
- ❖ Un (1) Camp militaire à Kandion
- ❖ Une (1) Mairie en construction à Kandion
- ❖ Une (1) case de santé à Kandion
- ❖ Trois (3) puits alimentaires
- ❖ Une (1) mini centrale solaire à Kandion

✦ *La zone de Sankandy*

Située au Nord de la commune, la zone de Sankandy compte quatre (4) villages. Avec une population de 1396 habitants soit 30% de la population totale de la Commune, pour un total de 53 ménages. Elle est la deuxième zone la plus peuplée de la commune de Kandion Mangana. A l'instar de la zone de Kambousséma, cette zone est la plus économique de la commune et très enclavée avec aucune piste latéritique qui la traverse.

Sur le plan infrastructurel la zone dispose de :

- ❖ Un (1) village électrifié avec 8 panneaux solaires à Sankandy
- ❖ Trois (3) puits alimentaires.
- ❖ Une (1) école primaire de trois (3) classes dont 1 en abris à Sankandy.
- ❖ Un (1) Daaras : Sankandy (2 classes)
- ❖ Une (1) case de santé non fonctionnelle
- ❖ Un (1) ponceau avec digue anti sel entre Sankandy et Dassilamé

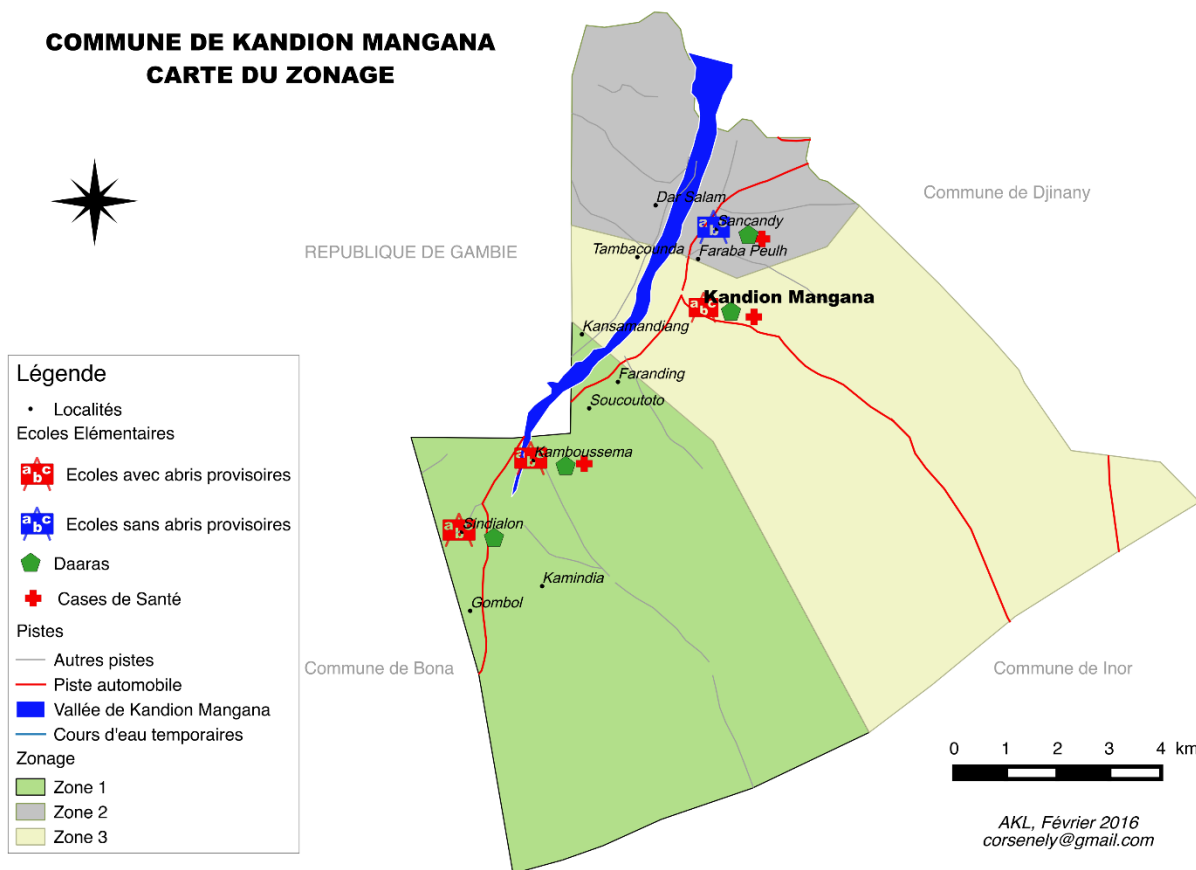


Figure 3 carte de zonage de la commune de Kandion Mangana (à insérer)

1.3 Milieu physique

1.3.1 Relief et Sols

Le relief de la commune de Kandion Mangana est caractérisé par une succession de plateaux et de vallées. Le relief relativement plat parsemé de bas-fonds aux sols très fertiles offre de grandes possibilités pour l'agriculture, la foresterie et le pastoralisme. Les sols ferrugineux ou ferralitiques couvrent le périmètre communal et sont favorables à la culture de céréales et de l'arachide ; les sols argilo limoneux sur les pentes des vallées domaines de prédilection des palmeraies, de l'arboriculture et du maraîchage et les sols hydro morphes au bas des pentes favorables à la riziculture.

Les sols sont de plusieurs types :

- Les plateaux constitués de sols ferrugineux tropicaux lessivés ferralitiques et adaptés aux cultures pluviales (céréales, arachide et coton) ;
- Les dépressions et bas-fonds constitués de sols hydro morphes aptes à la riziculture, à l'arboriculture et au maraîchage.

Aujourd'hui la remontée de la langue salée et la salinisation des terres au niveau des zones de dépressions constituent l'une des principales menaces environnementales. La dégradation des terres contribue à la réduction de la diversité biologique et du couvert végétal. Elle contribue

également à réduire le potentiel exploitable dans le domaine de l'agriculture et de la riziculture. Par contre, ce capital est menacé par l'ensablement des vallées et des cours d'eau, aggravé par l'absence d'aménagement, et d'ouvrages de protection contre les érosions

1.3.2 Climat

Le climat est de type Soudano-Guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse durant 5 mois (Juin à Octobre) et une saison sèche de 7 mois (Novembre à Mai). Les températures sont relativement élevées allant de 24° à 33° en saison des pluies et de 24° à 40° en saison sèche.

La pluviométrie est assez irrégulière avec des pics pouvant aller jusqu'à plus de 1 300 mm de hauteur d'eau.

| COMMUNE DE KANDION MANGANA | ANNEE | Mm | Jours | Moyenne des 5 années |
|-------------------------------------|---------------|--------|-------|----------------------|
| | 2009 | 1024,2 | 67 | 1045mm/60 jrs |
| | 2010 | 1065,0 | 66 | |
| | 2011 | 792,2 | 55 | |
| | 2012 | 1632,8 | 75 | |
| | 2013 | 902,9 | 67 | |
| | Moyenne/poste | 1083,4 | 66 | |

Tableau 2: Pluviométrie de la zone de 2009 à 2015. Source : SDDR Bounkiling. Enquêtes CPE PDC 2015.

1.3.3 Les ressources forestières et fauniques.

La végétation de type soudano- guinéen est caractérisée par des peuplements assez homogènes avec plusieurs strates :

- Une strate arborée avec des arbres atteignant 20 à 25 m, composée de *Khaya senegalensis* (cailcédrat), *Danniellia oliveri* (santan), *Parkia pinnata* (dimb), *Eleais guineensis* (palmier à huile), *Borassus flabellifer* (rônier), *Bombax costatum* (kapotier) ;
- Une strate arbustive composée de *Pterocarpus erinaceus* (venn), *Detarium senegalensis* (ditakh), *Parkia biglobosa* (nééré), *Azadiratita indica* (neem,) *Anacardier occidental* (darcassou), combrétacées et de lianes ;
- Le couvert herbacé est en régression continue, le "Diambatox" (*hyptis spigigera*), non-appété connaît une progression rapide et constitue une menace pour l'élevage.

La Forêt de Kandion Mangana est située entre les villages et tout au centre Nord de la Commune. Elle n'est ni classée ni aménagée pour une gestion durable, pour préserver des ressources forestières et fauniques. La forêt est très fortement empiétée par les charbonniers et menacée par la coupe abusive seule activité économique des jeunes et adultes de la Commune.

La faune est assez riche et diversifiée, elle est constituée de singes, de phacochères, d'antilopes, d'hyènes, La proximité du bras de fleuve au nord et de la forêt non protégée permettent également une avifaune très diversifiée (pigeons sauvages, francolins, Cordons bleus, moineaux pintades, perdrix, tourterelles, éperviers, martins pêcheurs, outardes, canards,) et le développement de la chasse. Nous notons aussi la présence de reptiles (lézards, varants, serpents etc.).

L'environnement est dans une dynamique de dégradation très inquiétante et la lenteur dans les réactions politiques nationales, régionales et départementales concertée axée sur la gestion des ressources naturelles risque d'aggraver la situation périlleuse des vies et de la vie. L'activité

cynégétique cible l'ensemble des zones où la chasse est autorisée, telles les zones amodiées. La faune ; riche et variée est présente partout sur le territoire. Les formations forestières constituent l'habitat naturel de cette faune abandonnée dont la préservation a nécessité la création de plusieurs zones amodiées. La faune a suivi la même tendance dépressive que son habitat naturel marqué par la forte présence de l'homme. L'insécurité alimentaire due à l'assèchement rapide des points d'eau et aussi leur raréfaction ont favorisé la disparition de certains mammifères.

Des hectares de forêt sont en train d'être décimés avec la complicité d'une population qui semble être laissée à elle-même dont la seule alternative, contre la résilience communautaire, semble être l'exploitation anarchique des ressources naturelles. La porosité des frontières et l'absence de mécanismes effectifs de Co-régulation, favorisent la surexploitation et l'acheminement clandestinement du bois vers la Gambie. Tout cela nécessite l'appropriation de l'environnement naturel par les populations, qui devraient en être les premières protectrices. L'autre défi relève de la gouvernance locale et interpelle le cadre institutionnel mis en place. Certes, la région dispose d'un Plan d'Action Environnemental Régional, mais l'exécution de celui-ci nécessite un niveau de concertation et des mécanismes de consultation et de Co-initiative non encore effectifs au niveau département et commune.

Aujourd'hui, le niveau de dégradation des ressources naturelles dans le Mangana (appellation traditionnelle de l'espace socioculturel de Kandion), est assez avancé et a amorcé des dynamiques de dégénérescence, pouvant causer la perte définitive des dernières réserves naturelles du patrimoine naturel départemental, régional et national. Ces actions d'aménagement devront concerner le classement de nouvelles formations forestières, l'extension et l'ouverture de nouvelles zones amodiées, la mise en œuvre de programmes de régénération des sols et de protection des vallées mais surtout de la mise en place d'une politique de développement économique locale soutenu par l'Etat et ses partenaires dans cette zone où la quasi-totalité des réponses face aux besoins sociaux de base trouve leurs réponses au niveau de la République Gambie voisine. En soutien à ces interventions, il s'agira aussi de corriger, par la formation, la sensibilisation et la régulation, les pratiques anthropiques mal planifiées et inadaptées (habitations la coupe abusive, feux de brousse, exploitation clandestine).

La faune est assez riche et diversifiée, elle est constituée de singes, de phacochères, d'antilopes, d'hyènes, La proximité du fleuve et de la forêt classée permettent également une avifaune très diversifiée (pintades, perdrix, tourterelles, éperviers, martins pêcheurs, outardes,) et le développement de la chasse. L'importance de la faune constitue cependant une contrainte compte tenu des dégâts sur les cultures (singes, phacochères) et sur le bétail (attaques des hyènes).

Les ressources forestières et fauniques subissent les effets néfastes des actions anthropiques (feux de brousse, exploitation abusive, défrichements anarchiques,) et les contraintes naturelles comme l'érosion, la salinisation et la sécheresse.

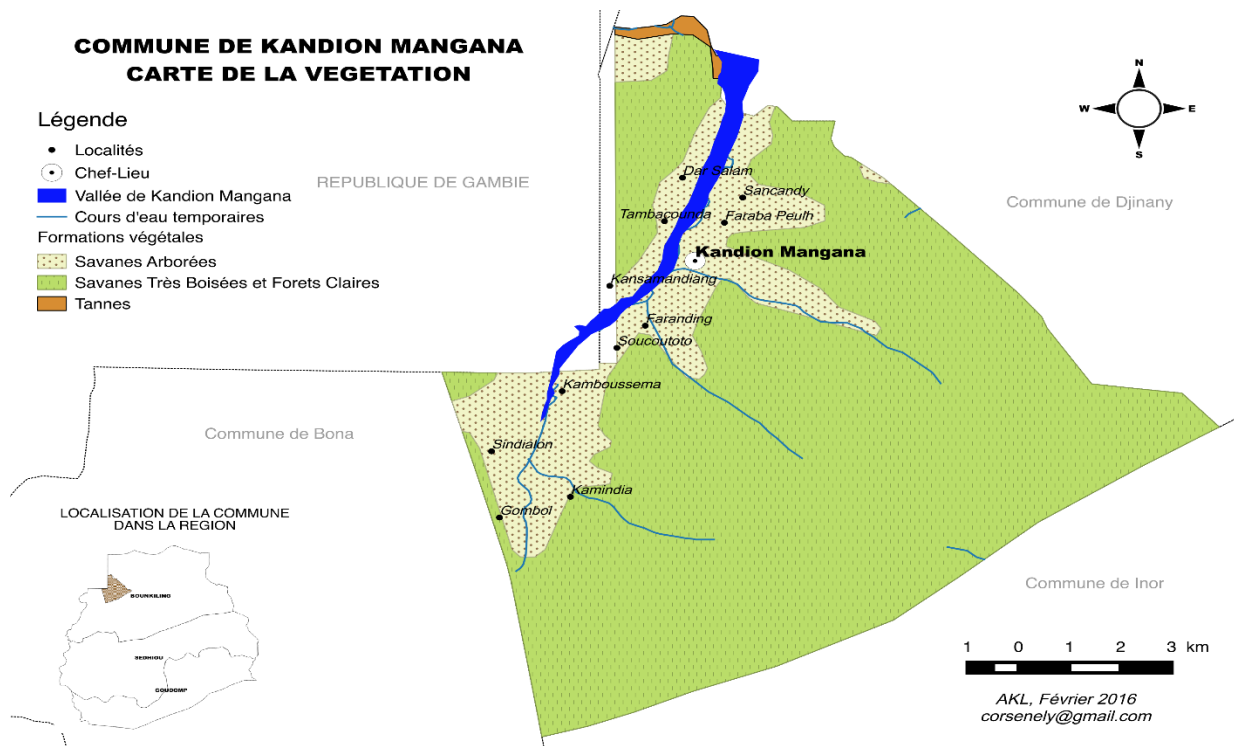


Figure 4 : Carte végétation

1.3.4 Hydrographie et Hydrologie

Au plan hydrographique, les principales ressources de la commune sont :

- Le bras de fleuve Gambie : le Bintang Bolong ;
- Les mares temporaires qui généralement tarissent en saison sèche dans la forêt.

La présence de ces plans d'eau représente un atout pour le développement de la riziculture, de l'horticulture et de l'élevage. Cependant, la remontée de la langue salée et envahissement des vallées par le sable du au ruissèlement des eaux pluviales, constituent des menaces pour l'équilibre écologique et les activités agricoles pratiquées autour du Bolong.

Au plan des eaux souterraines, on note la présence d'une nappe phréatique peu profonde (10 à 25 m) et des nappes du Continental Terminal, du Paléocène et du Maestrichtien entre 30 et 60 m.

Tableau N°3 récapitulatif sur le milieu physique de la commune de Kandion Mangana

| Composantes | Potentialités | Contraintes |
|-------------|---------------|-------------|
|-------------|---------------|-------------|

| | | |
|--|--|--|
| Végétation | Bois d'énergie - Bois d'œuvre Pharmacopée Nourriture Fixation des sols Abris animaux | Émondage Feux de brousse coupe bois de chauffe Abattage clandestin ligneux Agriculture extensive Prélèvement (racines, écorces, feuilles) |
| Sols | Construction habitat Agriculture Élevage Sols propices aux cultures sous pluie au maraîchage, et à l'arboriculture | Érosions et appauvrissement des sols, salinisation des terres de la vallées absence de rotation d'assolement d'utilisation d'engrais chimiques et organiques, faible niveau technique de certains acteurs, enclavement des villages, Secteur maraichers et arboricole moins actifs, paresse des hommes et des jeunes etc. |
| Eaux (surfaces et souterraines) | Consommation domestique Utilisation maraîchage et riziculture Proximité de la nappe phréatique et du maestrichtien Existence de mares | Assèchement précoce Ensablement des mares Baisse de la pluviométrie |
| Faune | Existence d'espèces aviaires (Pintades, Pigeons sauvages, Francolins...) Existence de reptiles (Serpents, Varans...) | Disparition des habitats naturels Manque de nourriture et d'eau Réduction de la diversité |

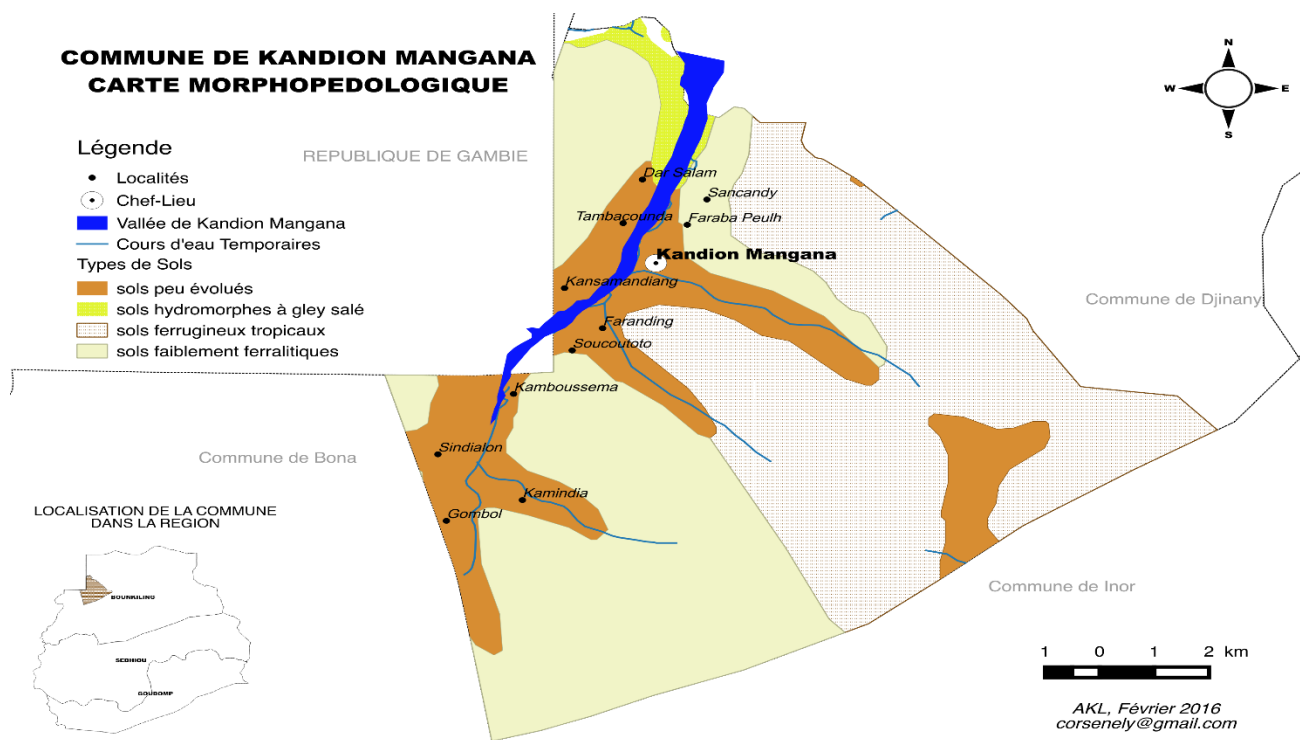


Figure 5 Carte morfo-pédologique de la Commune de Kandion Mangana

1.4 Milieu humain

1.4.1. Caractéristiques de la population

1.4.1.1 Evolution de la population.

Selon le dernier recensement général de la population (RGPH) effectué en 2013, la population de la commune de Kandion Mangana est estimée à 1634 habitants¹ répartis dans 17 villages et en 208 ménages soit une moyenne de onze (8) personnes par ménage.

1.4.1.2 Structure de la population

L'analyse démographique de la population permet de se rendre compte du déséquilibre de la sex-ratio et du caractère jeune de la population.

En effet selon les résultats du recensement, la population de moins de 0 à 35 ans représente 87,76% (990) de la population totale avec 14,75% (241) en âge d'aller à l'école. Les enfants représentent à eux seul 60,59 % de la population totale de la Commune. Tandis que les adultes (371) représentent 22,71 % et les sages (68) soit 4,16 % de la population totale. L'analyse de la structure de la population de Kandion montre un sexe ratio qui est en faveur des hommes. En effet ils sont légèrement majoritaires avec un taux de 51,90 % soit 848 personnes contre 786 femmes, soit 48,10 %.

¹ Source : RGPH 2013 ANSD.

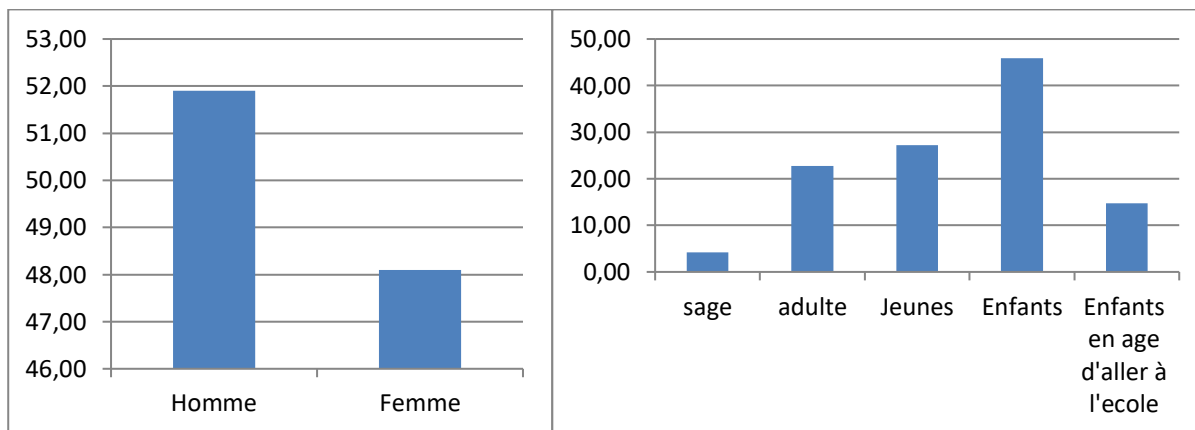


Tableau 3 et 4 répartition de la population de la Commune de Kandion Mangana par Catégorie d'âge en 2015

1.4.2 Répartition ethnique

La composition ethnique de la collectivité locale de Kandion Mangana est caractérisée par une prédominance des peulhs qui représentent plus de 49% de la population suivis des mandingues 26 %, les Diolas 21% et les Bainouck fondateurs de Kandion et autres minorités 04%.

Cette prédominance des ethnies peulh et mandingue trouve son explication dans la position géographique de la commune de Kandion qui est au cœur du Mangana zone sylvo pastorale dans le Département de Bounkiling. Cependant il est à noter une parfaite intégration des ethnies minoritaires facilitée par le développement du cousinage à plaisanterie.

La population de la collectivité locale de Kandion Mangana est composée d'environ 100 % de musulmans.

1.4.3 La mobilité de la population

La commune de Kandion Mangana l'instar des autres collectivités sénégalaises connaît une forte mobilité de sa population. Ce phénomène qui se caractérise par des déplacements d'individus surtout des jeunes est la conséquence de la pauvreté qui sévit dans les zones rurales avec la baisse progressive de la pluviométrie affectant les revenus des paysans et l'absence de structure d'emploi local.

Ces déplacements peuvent être classés en deux catégories :

- L'exode qui s'effectue à l'intérieur du pays et plus exactement des zones rurales vers les villes est plus récurrent dans la zone. Ces migrants saisonniers ont pour principales destinations Bounkiling, Médina Wandifa, Ziguinchor Dakar.
- Les migrations internationales qui se manifestent par le déplacement de personnes vers l'étranger sont pratiquées par les hommes et les femmes. Ces dernières ont pour destinations la Gambie, l'Angleterre, l'Italie ou l'Espagne. La migration orientée vers la Gambie voisine, ne constituant qu'une étape pour la grande migration vers l'Europe

Il faut noter que toutes les réponses aux problèmes sociaux économiques de base, trouvent leurs réponses à portée en Gambie pour une zone marquée par une oisiveté soutenue surtout de la part des jeunes.

1.4.4 Caractéristiques de l'habitat

La répartition spatiale de la population entre les villages montre que le mode d'occupation de l'espace ne respecte pas pour l'essentiel une certaine organisation. Aucun village n'a une trame d'habitat de type groupé et qui a fait l'objet d'un lotissement ou d'un alignement. On a des villages dispersés. Il faut préciser que ce modèle d'habitat est caractéristique du mode d'occupation de l'espace peuls et mandingues.

PARTIE B. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

I- LES SECTEURS SOCIAUX

1.1. Education

Le bilan diagnostique du secteur de l'éducation s'est basé sur les ordres d'enseignements que l'on retrouve au niveau de la commune de Kandion Mangana.

1.1.1. L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire a pour objectif de prendre en charge le Développement Intégré de la Petite Enfance à travers un cycle l'enseignement avec comme cible les classes d'âge situées entre 4 et 6 ans.

En dépit de son importance ce secteur est caractérisé à Kandion Mangana par l'existence d'une seule classe maternelle (15garçons et 19 filles encadrés par un volontaire des populations au niveau de l'école primaire de Kandion. Toutes les autres écoles ne disposent pas de sessions préscolaires. La commune compte aujourd'hui 241 enfants en âge d'aller à l'école soit 14,75%, alors qu'elle est dépourvue d'infrastructures de préscolaires.

1.1.2. L'enseignement élémentaire

En ce qui concerne cet ordre d'enseignement, la commune de Kandion Mangana compte un total de quatre (4) écoles élémentaires publiques. L'accès à l'eau continue à être assuré essentiellement à travers les puits compte tenu de l'absence de réseau dans la plupart des villages. Une des écoles a accès à l'eau à travers des puits améliorés réalisés par UNICEF. Aucune école ne dispose d'électricité. Les écoles dotées de cantines scolaires sont au nombre de 2.

Aucune des écoles ne dispose de bibliothèque. L'accès à l'informatique et à l'internet est également inexistant

| Villages/écoles | Structures | | | Nombre d'enseignants | | Effectifs | | |
|----------------------|------------|-----------|------------------|-----------------------|-------|------------|------------|------------|
| | Classes | Cours | Abris provisoire | MC | V.P.P | Garçon | Filles | Total |
| Kandion | 06 | 06 | 03 | 05 | 00 | 132 | 93 | 225 |
| Sankandy | 03 | 03 | 00 | 03 | 00 | 72 | 65 | 137 |
| Kambousséma | 03 | 03 | 03 | 02 | 00 | 65 | 45 | 110 |
| Sindialon | 02 | 02 | 02 | 01 | 01 | 14 | 19 | 33 |
| Total Commune | 14 | 14 | 08 | 11 MC et 01VPP | | 283 | 222 | 505 |

Tableau 5 : Tableau 3: Etat des écoles primaire de Kandion Mangana. Source : planificateur IEF Bounkiling.

Les écoles souffrent de manière générale de déficit en équipement (table-bancs, chaises,) et en matériel didactique. La vétusté et le manque de table bancs conduisant les élèves à s'asseoir

par 4 à 5 élèves par table banc réduisent la qualité du service. Aussi la plupart des chantiers de construction de salle de classe peine à finir depuis deux ans.

- La fréquentation

Les effectifs montrent une très forte présence des garçons qui dépassent légèrement les filles. Ainsi sur un effectif total de 505 élèves on note 222 filles soit 43,96 %. Ils démontrent les résultats obtenus en termes de sensibilisation pour la scolarisation des filles. Malgré ces résultats assez satisfaisants, les taux d'abandons précoces demeurent élevés, il en est de même des mariages et grossesses précoces.

Les établissements comptent un total de quatorze (14) classes pédagogiques pour quatorze (14) classes physiques parmi lesquelles six (6) sont construites et huit (8) sont en abris provisoires. Sur le plan de l'environnement scolaire, il faut noter qu'aucune école élémentaire n'est clôturée.

Concernant le niveau d'accès à l'eau potable aucun établissement scolaire de la commune n'a accès à l'eau potable.

L'assainissement au niveau des établissements scolaires constitue également un réel problème. En effet aucune des établissements scolaires de la commune ne disposent d'un système adéquat d'évacuation des excréta tel que spécifié par le PEPAM.

Fort de ce constat, il en découle un environnement scolaire peu adéquat pour favoriser une éducation de qualité. Seulement deux écoles primaires sont dotées de cantines scolaires

1.1.3. L'enseignement moyen secondaire

La commune de Kandion Mangana ne dispose ni CEM, ni lycée. Tous ses élèves qui réussissent à l'entrée en sixième se voient obligés d'aller au niveau des communes voisines de Djinany ou Bounkiling avec toutes les difficultés inhérentes. Une situation qui favorise les cas d'abandon scolaire

1.1.4. L'enseignement coranique

En dehors de ce système formel incarné par l'école française, la commune de Kandion Mangana du fait de sa position géographique se caractérise par une forte présence de l'enseignement religieux avec l'existence de plusieurs Daaras qui aspirent tous à devenir des écoles franco-arabes et ou Daaras modernes.

En effet Les contingences socioculturelles du milieu et la forte influence de l'enseignement arabe en République de Gambie voisine, poussent une bonne partie de la population à envoyer leurs enfants dans les daaras ce qui explique la faiblesse des effectifs dans certains établissements scolaires. Toutefois malgré leur importance dans le tissu éducatif de la commune les Daaras souffrent d'une certaine marginalisation. Pour faire face à cette situation l'état a mis en place le PAMOD (Programme de Modernisation des Daaras) dont l'objectif est de construire plusieurs Daaras modernes à travers tout le territoire. Un programme qui n'a pas encore visité ses zones qui s'souffrent les plus sur le territoire national.

| | Structures | Nombre d'enseignants | Effectifs |
|--|-------------------|-----------------------------|------------------|
|--|-------------------|-----------------------------|------------------|

| Villages/écoles | Classes | Cours | Abri provisoire | V.E | V.P.P | Garçons | Filles | Total |
|-----------------|---------|-------|-----------------|-----|-------|---------|--------|-------|
| Kandion | 00 | 02 | 02 | | 02 | | | 60 |
| Sankandy | 00 | 02 | 02 | | 01 | | | 50 |
| Kambousséma | 00 | 02 | 02 | | 01 | | | 40 |
| Sindialon | 00 | 02 | 02 | | 02 | | | 80 |
| Total | 00 | 08 | 08 | | 06 | | | |

1.1.5. L'alphabétisation

Alphabétisation est présent dans la Commune. Le diagnostic a permis de relever la présence de moniteurs (Socé, Joola, Peulh) formés par l'AJAAC/FIFA en 2006. Il n'existe actuellement aucune classe d'alphabétisation ouverte dans la Commune. Cependant la demande est existante et est fortement exprimée par les femmes.

Figure 7 Carte scolaire de la Commune de Djinany

La synthèse des potentialités et contraintes de l'éducation

| Ressources | Contraintes | Causes | Conséquences | Hypothèses de solutions |
|---|---|--|---|---|
| 4 écoles primaires (cycle incomplète sauf à Kandion) Cantine scolaire PAM à Kandion Existence de moniteurs d'alphabétisation (Mandingue, Peul, Diola) Existence de CGE Comité de Gestion dans les Ecoles primaires | Insuffisance des équipements scolaire | Insuffisance de salle de classe dans toute la C | Inscription des enfants en Gambie | Construire et équiper des salles de classes |
| | | Insuffisance des cantines scolaires | Faible taux de scolarisation | Appuyer l'installation de cantines scolaires |
| | Insuffisance des enseignants (français et arabe) | Absence de sécurité | Classes multigrades | Affecter des enseignants dans la zone |
| | Ecoles non clôturées | Absence de sécurité | Non préservation de l'environnement scolaire | Clôturer l'ensemble des écoles |
| | Insuffisance des latrines et de l'accès à l'eau | Absence de toilettes et d'eau à Sankandy, Kambousséma et Sindialon | Cadre d'étude délétaire | Construire des latrines |
| | | | | Foncer et équiper des puits |
| | Absence de projet d'école | Manque de moyens matériels | Absence de revenu pour les écoles | Appuyer la création de projets d'école |
| | Abandon de la plupart des élèves particulièrement jeunes filles | L'attraction des écoles Gambiennes bien équipées, Mariage précoce | Faible niveau d'instruction | Moderniser toutes les écoles de la commune face à l'agression gambienne |
| | | | | Sensibiliser les parents d'élève et les jeunes filles |
| Manque d'organisation des APE | Méconnaissance de leur rôle et responsabilité | Faible implication des APE | Sensibiliser les parents d'élèves sur leur rôle et responsabilité | |
| | | | Appuyer l'ouverture de classe | |
| Absence de classe d'alphabétisation | Manque de structure d'appui | Analphabétisme des femmes | d'alphabétisation | |

Tableau 7 situation de l'éducation PDC. CPE. 2015

1.2. Santé

La carte sanitaire de la commune se résume en une infirmerie du camp militaire et trois (3) cases de santé (à Sankandy, Kambousséma et Kandion) dans un état vraiment délabré. Ce potentiel reste encore très dérisoire comparé au département qui compte aujourd'hui 1 centre de santé, 12 postes de santé, 25 cases de santé.

Il faut noter que les locaux aménagés dans ces villages ne sont pas adaptés. Nous remarquons ainsi une très faible couverture des infrastructures sanitaires de la Commune due à l'absence d'une maternité et d'un poste de santé. Ainsi, le suivi prénatal n'est pas régulier et la plupart des accouchements ne sont pas assistés et se font par les accoucheuses traditionnelles. Ceci renforce les risques d'infection lors des accouchements et le suivi des nouveaux nés (vaccination et nutrition) n'est pas assuré.

La situation sanitaire de la commune de Kandion Mangana est donc loin de répondre à ces normes quand on sait qu'il ne dispose pas de poste de santé communal et que les populations, dans cette commune à 90%, se soignent en République voisine de Gambie.

L'autre difficulté majeure notée dans ce secteur est liée à l'insuffisance du personnel sanitaire. En effet le personnel médical spécialisé est constitué d'un seul (01) infirmier militaire assisté par deux ASC de la localité et aucune sage-femme.

La faiblesse du plateau technique, l'absence de moyens d'évacuation des malades, et le manque de motivation du personnel d'appui sont autant de contraintes qui limitent l'accès à un service sanitaire de qualité.

| Potentialités | Contraintes | Causes | Conséquences | Hypothèses de solutions |
|---|--|--|--|--|
| Existence de 2 cases de santé à Kandion et Sankandy | Insuffisance des structures sanitaires | Absence de poste de santé | Faible couverture sanitaire (soins effectués en | Construire et équiper un poste de santé moderne |
| | | Absence maternité d'une | Accouchement domicile | Construire et équiper une maternité |
| 5 ASC (2 Kandion, 2 Sankandy et 1 Kanbindia) | Insuffisance de la fonctionnalité des cases de santé | Manque de médicament Manque de matériels de soins | Faible qualité service offert du | Renforcer les équipements des cases de santé (Sankandy, Kandion) |
| Présence de 03 « Badiénou Gokh » | Absence d'une ambulance | Manque de moyen | Difficulté d'évacuation maladies Beaucoup de cas de décès lors des évacuations vers la Gambie | Doter la Commune d'une ambulance |
| Présence de tradipraticiens | Difficulté d'accès aux médicaments | Médicaments disponibles Gambie | Cherté des médicaments | Mettre en place une mutuelle de santé |
| Existence de latrines filles et garçons (école primaire de Kandion) | Absence de latrines dans les concessions | Manque de moyen | Fréquence des maladies hygiénique | Appuyer la construction de latrines dans les concessions |

Tableau 8 : Liste des infrastructures sanitaires Source : Données diagnostic CPE 2015

La faiblesse du niveau d'accès aux soins de santé dans la commune de Kandion Mangana est également à mettre en relation avec le faible niveau de revenu des ménages qui ne parviennent pas à assurer convenablement leurs dépenses sanitaires. Face à cette problématique le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre du plan Sénégal émergent (PSE) et de sa politique d'orientation sociale a lancé depuis septembre 2013 le programme de couverture maladie universelle (CMU).

La mise en œuvre de cette mesure qui va dans le sens de faciliter l'accès aux services sanitaires pour les populations les plus démunies est cependant limité à Kandion Mangana par l'inexistence d'une mutuelle de santé. En effet pour pouvoir bénéficier de l'opportunité de cette mesure il faudrait d'abord adhérer à une mutuelle de santé or la seule mutuelle existant dans la zone se trouve à Bounkiling (Chef-lieu de Département) Face à cette situation des séances de sensibilisation sont entreprises par la commune par

le biais des ASC et des « Badiéou Gokh » pour booster la mise sur pied de la mutuelle dans la Commune de Kandion Mangana.

Malgré toutes ces contraintes structurelles, la proximité du centre de santé de Bounkiling avec la piste impraticable qui les sépare (25km de Kandion) constitue cependant une potentialité certaine pour l'accès à des soins de santé de qualité. Toutefois l'enclavement de certains villages par rapport au chef-lieu de commune, la mauvaise qualité des pistes et le manque de moyens d'évacuation des malades constituent un réel handicap pour un accès facile des populations aux structures de santé.

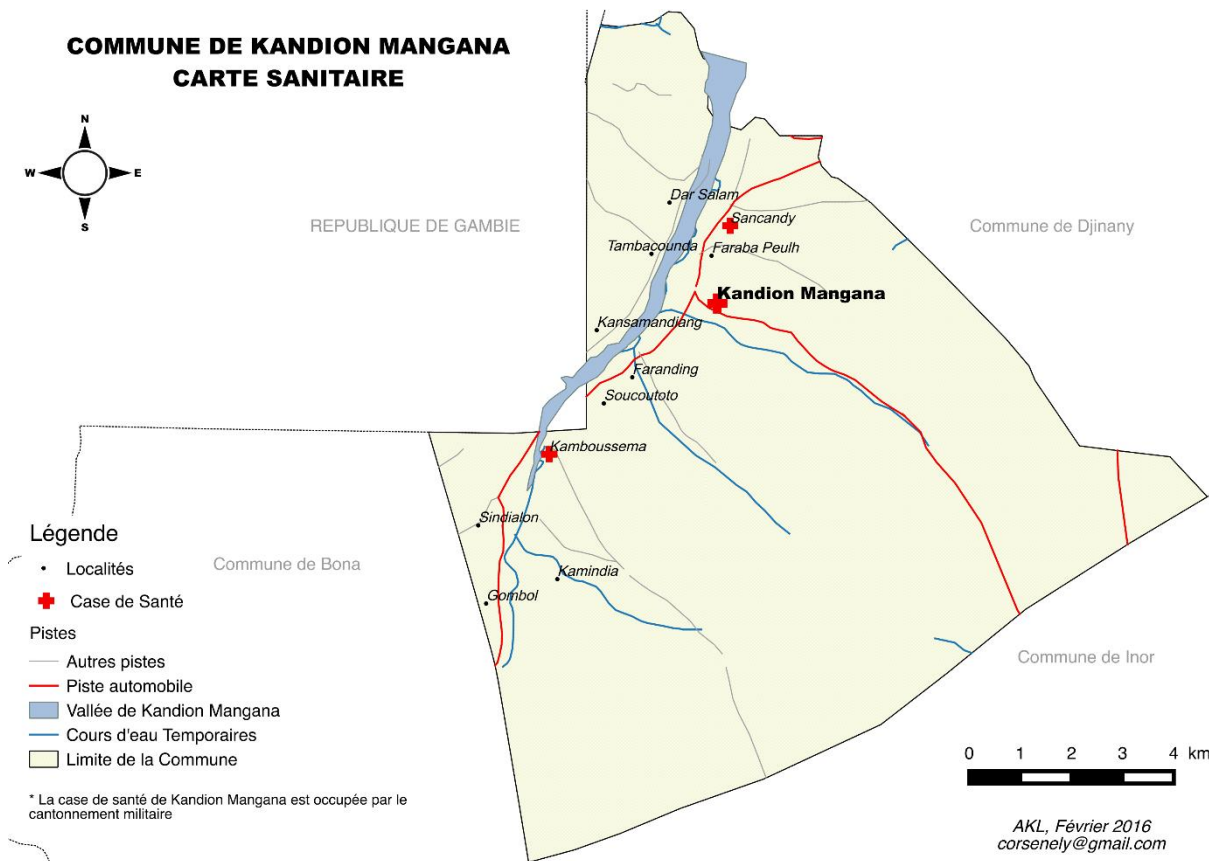


Figure 7 : La carte des infrastructures sanitaires de la commune de Kandion Mangana. PDC 2015

1.2. Hygiène et Assainissement

La situation du secteur de l'hygiène et de l'assainissement dans la commune de Kandion Mangana est marquée par une faible tendance d'évolution. Le potentiel infrastructurel est presque inexistant.

En effet le secteur est caractérisé par une absence de réseaux d'assainissement et d'un système organisé de collecte et d'évacuation des ordures ménagères. On note ainsi la présence de dépôts sauvages d'ordure dans l'essentiel des villages de la commune surtout dans les concessions.

Il faut noter cependant l'émergence d'une prise de conscience des populations par rapport aux questions d'hygiènes et d'assainissement. C'est ainsi que des organisations telles que les conseils de zones sont mis en place. De même, les ménages s'inscrivent de plus en plus dans une dynamique de réalisation de latrines individuelles ainsi que des fosses septiques pour l'évacuation des excréta. Les conseils de zone ont pu regrouper la totalité de la somme pour la contrepartie pour la réalisation de latrines familiales, malheureusement pour eux l'enclave et le programme finissant du PEPAM/BAD II, leurs ont fait faux bond.

Synthèse des potentialités et contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|--|--|
| Existence de conseil villageois chargé de la salubrité | Absence de canaux d'évacuation des eaux Absence de programme de latrine |
| Existence de commissions d'hygiène et d'assainissement à la mairie | Inexistence de système organisé de ramassage des ordures ménagères |
| Existence de système d'assainissement individuel | Existence de dépôts sauvages d'ordure |
| Existence de fosse et de puits perdu au niveau des concessions | Inexistence d'une décharge contrôlée |
| | Faible niveau de sensibilisation des populations sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement |

1.4. Hydraulique

1.4.1. Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau est assez problématique dans la Commune de Kandion Mangana. Les populations rencontrent des difficultés d'accès à l'eau et s'approvisionnent essentiellement au niveau des puits.

On dénombre aujourd'hui onze (11) puits modernes, et 51 puits traditionnels dont 51 fonctionnels, qui assurent l'alimentation en eau des populations de la commune de Kandion Mangana.

| Types de puit | Localité | Nombre | Etat | Partenaire |
|---|----------|--------|-------------|---------------|
| PUITS ALIMENTAIRES (pastéraux aussi) | Faraba | 01 | Fonctionnel | Etat PNDL2013 |
| | | 01 | Fonctionnel | Etat KFW2014 |

| | | | | |
|----------------------------|-------------|----|-----------------|-------------------|
| | Saré Téning | 01 | Fonctionnel | Etat Kfw2014 |
| | Tambacounda | 01 | Fonctionnel | Etat Kfw2014 |
| | Koboel | 01 | Fonctionnel | Etat kfw2014 |
| | Soucoutoto | 01 | Fonctionnel | Etat Kfw 2014 |
| | Kansamadia | 01 | Fonctionnel | Etat Kfw2014 |
| | Farading | 01 | Fonctionnel | Etat PNDL 2013 |
| | | 01 | Fonctionnel | Etat Kfw (07)2014 |
| | Dassilamé | 01 | Fonctionnel | Etat PNDL 2013 |
| | Kita | 01 | Fonctionnel | Etat PNDL 2013 |
| Puits traditionnels | commune | 51 | 23 Fonctionnels | Populations |

Figure 8 : La carte hydraulique de la commune de Djinany (à insérer)

1.4.2. L'accès à l'eau productive

L'eau productive concerne les eaux de surface à usage agricole et ou pastoral stockée par les mares pastorales. On les retrouve au centre- Sud de la commune dans les forêts et se tarissent vite en saison sèche. La Commune de Djinany ne dispose pas de bassin de rétention malgré la floraison de mares qui assèchent.

➤ Les mares pastorales

Ils sont à usage exclusivement pastoral. La commune de Kandion Mangana dispose de mares dont les eaux peuvent stagner environ deux mois. Cependant face à la pression du bétail, cette durée est largement réduite et ne dépasse souvent pas le mois de d'octobre. Les mares ayant généralement de très faibles capacités, sont exclusivement destinées à des fins pastorales.

Il s'agit essentiellement des mares situées entre les villages Soucoutoto et Kamindia et Sindialon ainsi qu'entre Sankandy et Faraba Peulh.

➤ Synthèse des potentialités et contraintes

| Potentialités | Contraintes | Causes | Conséquences | Hypothèses de solutions |
|------------------------------------|--|-------------------|---------------------------------------|--|
| 10 Puits pastéraux et alimentaires | Insuffisance des points d'eau Remontée du biseau salé | Absence de forage | Faible niveau d'accès à l'eau potable | Foncer et équiper un forage dans la CR |

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| 01 Puits équiper d'un mini forage à Kandion Nappe phréatique à 15- 20 mètres de profondeur | Faiblesse de la qualité de l'eau des puits traditionnels | Remontée de la nappe salée en hivernage (zone 2) | Difficulté d'abreuvement des hommes et du bétails | Foncer des puits modernes équipés de motopompe |
| | Puits moderne non équipé | Absence de couvercle et de système d'exhaure | Corvée de l'eau pénible | Equiper les puits de couvercle et de système d'exhaure |

II. LES SECTEURS PRODUCTIFS

2.1 Agriculture

L'économie de la commune de Kandion Mangana est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. Le climat est de type tropical soudano guinéen et se caractérise par une longue saison sèche d'Octobre à Mai (8 mois) et par une saison pluvieuse qui s'étale sur quatre mois (Juin, Juillet, Aout et Septembre). La commune est dans les isohyètes 1500 et reçoit en moyenne 1100 mm de pluie par an.

La géomorphologie présente des sols de plateaux (Dior Deck), des sols hydro morphes (deck-dior) riches et propices aux activités agricoles. Il existe aussi des sols hallomorphes (salins incultes) en amont de la première digue piste anti sel de la vallée de Kandion Mangana

Les spéculations dominantes restent l'arachide, le riz et le maïs D'autres cultures d'appoint comme, le mil, le niébé, le sésame et le sorgho y sont également pratiquées. L'arboriculture fruitière et les activités maraîchères, constituent des sous- secteurs d'espoir pour les populations.

Les données statistiques de la commune de Kandion Mangana ne peuvent être disponibles quand bien même l'univers statistique sur toute l'étendue du territoire nationale, se trouve être l'entité Département (donc les **données statistiques agricoles** ne sont disponibles que pour le niveau national, le niveau régional et celui départemental).

Sur le plan de la dynamique organisationnelle on note l'existence de groupements d'intérêts économiques (GIE) composés essentiellement que de femmes.

En dépit du nombre de ménage qu'elle mobilise et de son apport dans l'économie locale, le secteur agricole est aujourd'hui confronté à plusieurs difficultés.

En effet, l'analyse des résultats du diagnostic participatif montre que l'agriculture est actuellement confrontée à une baisse généralisée des rendements qui découle essentiellement :

- Du retard dans les mises en places des intrants ;
- De la vétusté du matériel agricole ;
- Du faible taux d'utilisation des fertilisants organiques et chimiques
- De la dégradation progressive des terres de culture du fait du manque d'amendements humiques, et de la monoculture ;
- De l'ensablement des bas-fonds
- De la salinisation des terres des vallées
- De la faiblesse des capacités financières des producteurs ;
- De l'inexistence d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles et maraichers,
- De la non maitrise des techniques de production maraîchère ;

- Des difficultés de commercialisation des produits agricoles tels que l'arachide

Face à cette situation des mesures alternatives sont développées par les populations qui s'adonnent de plus en plus à l'activité maraîchère et celle arboricole. L'activité maraîchère souffre également d'un certain nombre de contraintes parmi lesquelles on peut citer :

- L'Absence de périmètres maraichers et arboricoles aménagés
- La difficulté d'accès aux intrants maraîchers
- Faible capacités techniques des producteurs maraichers
- Inexistence d'unité de transformation de ses produits vite périssables

✦ Synthèse des potentialités et contraintes

| Potentialités | Contraintes/Difficultés |
|--|--|
| Disponibilité des terres agricoles cultivables | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appauvrissement progressif des terres de culture ➤ Ensablement des terres des vallées ➤ Salinisation d'une partie des terres de la vallée de Kandion Mangana ➤ Insuffisance et vétusté du matériel agricole ➤ Retard dans la mise en place des intrants agricoles ➤ L'inexistence d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles et maraichers, |
| Aménagement de la vallée de Kandion Mangana | <ul style="list-style-type: none"> ➤ vétusté des ouvrages réalisés |
| Existence de nombreux sites aptes aux activités maraîchères et arboricoles | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de périmètres maraîchers aménagés ➤ Non maîtrise des techniques de production maraîchères et arboricoles ➤ Enclavement de beaucoup de villages de la commune ➤ difficultés d'accès aux intrants maraîchers |
| Existence de différentes espèces végétales maraîchères | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non maîtrise de l'eau pour les activités maraîchères |
| Existence d'organisations paysannes juridiquement reconnues | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faiblesse des capacités financiers des organisations de producteurs ; ➤ Hésitations dans les prises de décision pour accéder aux crédits ➤ insuffisance d'organisations de producteurs |
| Disponibilité de la main d'œuvre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ vieillissement de la main d'œuvre |
| Existence d'animaux de trait pour les activités agricoles | <ul style="list-style-type: none"> ➤ faible taux d'engagement des hommes dans les activités agricoles |
| Existence d'institutions financières dans le Département | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficulté d'accès au crédit |
| Existence d'un service départemental de l'Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de personnel ➤ Faiblesse des moyens |

2.2 Elevage

Zone à vocation agropastorale, la commune de Kandion Mangana renferme beaucoup d'éleveur non professionnels.

Il s'agit d'une activité très importante compte tenu du nombre de ménages qui la pratique. On peut dire que c'est la deuxième activité économique, dominante après l'agriculture.

Il est pratiqué durant toute l'année et reste très souvent associé à la première activité économique c'est-à-dire l'agriculture.

2.2.1 Mode d'élevage

L'élevage pratiqué est de type extensif avec un système de gestion traditionnel et contemplatif. Cela est dû au fait qu'il est le plus connu et qu'il nécessite moins d'investissements. En effet, malgré les apparences, tous les agriculteurs sont des éleveurs autrement dits des agro pasteurs car il existe une parfaite intégration entre l'agriculture et l'élevage.

L'élevage de case est également très pratiqué dans la commune de Kandion Mangana. Il concerne particulièrement les petits ruminants, notamment, les ovins, les caprins et la volaille. Ces espèces sont souvent parquées à l'arrière cours des concessions Il s'agit d'un moyen de thésaurisation pour les femmes qui le pratiquent le plus.

2.2.2 La composition du cheptel

Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, d'asins et de volaille. Il est constitué de 2401 têtes de bovins, de 614 ovins, 984 caprins, de 21 équins, de 71 asins, 28 canards, 33 pintades et de 2352 volailles. L'importance relative du cheptel révèle le fort potentiel économique de ce secteur.

2.2.3 La production animale

Le secteur de l'élevage est caractérisé dans la zone de Kandion Mangana par une faible productivité. En effet des pratiques telles que l'embouche bovine, l'insémination artificielle et l'aviculture sont presque inexistant dans tout l'espace communal

Toutefois l'aviculture traditionnelle pratiqué par l'essentiel des ménages joue un rôle non négligeable dans l'économie locale et dans la réduction de la pauvreté puisque constituant une source de revenu substantielle et régulière pour les ménages.

2.2.4 La santé animale

Les principales infections rencontrées sont la gourme, les pasteurelloses bovines et des petits ruminants, le charbon symptomatique et le botulisme équin. La pasteurellose des petits ruminants constitue la principale cause de mortalité du bétail.

La prise en charge de la santé animale se fait par le biais de la campagne nationale de vaccination du bétail qui se fait annuellement au niveau de la commune voisine précisément à Bona.

Sur le plan des infrastructures et ressources, le secteur de l'élevage est moins pourvu :

- 02 puits pastoraux sans abreuvoirs ;

- Des mares non protégées dont quelques-unes ont une capacité de rétention de l'eau qui peut dépasser les 02 mois après l'hivernage ;

En dépit de ses difficultés que rencontre le secteur de l'élevage, plusieurs autres contraintes entravent son essor parmi lesquelles le manque d'espaces aménagés. En effet du fait d'un accroissement progressif de la population et 'un besoin de plus en plus important de terres de culture, les agriculteurs ont défriché et obstrués les zones de pâturage. Face à cette situation les autorités municipales ont pris l'option d'établir les parcours de bétail qui seront délimités par arrêté sous-préfectoral. Le vol de bétail constitue également une contrainte qui entrave le développement du secteur.

Comme autres contraintes au développement du secteur de l'élevage on peut citer :

- La faible productivité du bétail en viande et en lait
- Le vol de bétail ;
- Le non marquage du bétail ;

- Absence d'insémination artificielle ;
- Fréquence des maladies du bétail ;

- Des difficultés d'abreuvement du bétail à cause d'un manque d'aménagement des mares ;
- L'absence de parcours de bétail et des zones de pâturage du fait de l'extension illégale des zones de cultures
- L'accès difficile aux aliments de bétail qui s'explique par l'absence de points de vente au niveau local ;
- L'inexistence de parcs de vaccination dans la Commune

Ces contraintes traduisent le manque de dynamisme du secteur de l'élevage qui est pourtant aussi rentable économiquement que l'agriculture. Il peut se révéler comme un puissant levier du développement économique sur lequel le conseil municipal peut compter à moyen et long terme.

- Synthèse des potentialités et contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|--|--|
| Disponibilité et diversité du cheptel | Vol de bétail |
| Existence de puits alimentaires fonctionnels | Insuffisance du pâturage |
| Existence de mares pastorales | Difficulté d'accès à l'aliment de bétail |
| Existence de prairie | Voisinage avec les champs des agriculteurs |
| Dynamisme des populations | Faible rendement du secteur |
| | Existence d'organisation des éleveurs |
| | Absence d'auxiliaires vétérinaires |
| | Absence de parcours du bétail |
| | Inexistence de parcs à vaccination |
| | Faible niveau d'encadrement des éleveurs |

2.3 L'artisanat

L'artisanat demeure la deuxième activité pourvoyeuse d'emplois dans la commune de Kandion Mangana. Il est pratiqué de manière traditionnelle.

En effet, la quasi-totalité des jeunes déscolarisés sont généralement orientés vers ce secteur. Dans ce secteur les bucherons et ou menuisiers ébénistes représentent 80% du corps des artisans

La commune de Kandion Mangana ne compte ni centre de formation artisanal, ni maison de l'outil et les artisans de la commune ne dispose pas d'assez d'information sur toutes les structures d'appui au secteur mise en place par l'état du Sénégal (ONFP, Maison de l'outil etc.). Ce manque d'infrastructure et le déficit d'information sont autant de difficultés qui freinent le développement du secteur et plonge les artisans dans la coupe abusive de bois pour la vente en Gambie.

| Metier | Nombre | statut | |
|-------------------------------------|--------|------------|--------|
| | | Non formel | formel |
| Maçons | 09 | | |
| Mouleur | 15 | OUI | |
| Charpentiers | 08 | OUI | |
| Menuisiers bois | 05 | OUI | |
| Mécaniciens auto exerçant en Gambie | 06 | OUI | |
| Menuisier métalliques | 03 | OUI | |
| Tailleurs | 04 | OUI | |
| Boulangier | 10 | OUI | |

| | | | |
|---|----|-----|--|
| Potières (Sankandy) | 07 | OUI | |
| Fabricant de crintin (commune) | 67 | OUI | |
| Forgerons(Kandion et Sankandy- Kansamadia | 04 | OUI | |
| Menier (Kandion, Sindialon,)Faraba, Dassilamé | 9 | OUI | |
| Pêcheurs (Dassilamé, Sankandy et saré tening) | 10 | OUI | |

▪ **Synthèse des potentialités et des contraintes**

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|-------------------------------------|---|
| Diversité des corps de métiers | Faible niveau d'équipement des artisans |
| Existence de 50 ateliers de couture | Manque d'espace aménagé pour exercice de l'activité |
| Existence de d' ateliers artisanaux | Défaut de l'électricité handicap leur activité |
| Existence de matières premières | Absence de centre de formation |
| Présence de 7 PME/PMI | Faible niveau d'organisation des artisans |
| Dynamisme des artisans | Difficulté d'accès au crédit |
| | Insuffisance de formation technique des artisans |
| | Faible niveau de production |
| | Absence de maison de l'outils |
| | Le manque d'organisation du secteur |
| | Faiblesse du dynamisme organisationnel |

2.4 Gestion des ressources naturelles

L'Environnement et la gestion des ressources naturelles font partie des domaines de compétences que l'Etat a transférées aux collectivités locales. Il est défini comme l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes plus ou moins modifiées par l'action de l'homme.

Ces ressources naturelles constituent les bases d'existence et les sources de revenus pour la majorité de la population. Or aujourd'hui, on constate que ces ressources sont dégradées ou menacées de dégradation. Ce processus de dégradation est très avancé dans toute la Commune et particulièrement au niveau de certaines zones agro pastorales où l'on pratique l'agriculture et l'élevage extensif. Ces ressources naturelles sont caractérisées à Kandion Mangana par leurs non protection administrative et social avec des forêts non classées, une savane arborée tapissée de graminées durant la saison humide. L'exploitation du bois de chauffe et du bois d'œuvre est la plus courante. On note également l'existence de mise en défens dans certaines zones. La dégradation des ressources naturelles est souvent liée aux climatiques) mais aussi et surtout à une surexploitation par l'homme (coupe abusive, extension de terres cultivables...), à l'absence de gestion concertée, aux effets climatiques etc. la fabrique de charbon de bois ainsi que l'exportation du bois

mort sont également à l'origine des feux de brousse qui se déclarent fréquemment dans la zone. Ces mêmes pratiques ont entraîné une dégradation progressive des sols et du couvert végétal.

Pour renverser cette tendance négative, l'Etat sénégalais a entrepris ces dernières années, une politique de gestion durable des ressources naturelles basée sur l'approche participative.

Cette option prise par l'Etat résulte de ses engagements sur le plan international, tels que les programmes d'action découlant des conférences des nations unies sur l'environnement et le développement durable tenues respectivement le 09 mai 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), en septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) et à la CAP 21 de Paris.

Face à cette situation, des modes d'exploitation qui tiennent compte des capacités de régénération de ces écosystèmes s'imposent comme une alternative crédible à leur gestion durable.

Dans ce même cadre, le projet intégré d'incubation d'une chaîne de valeur agricole pour la résilience des femmes et des jeunes de Djinany qui aura comme cadre d'intervention la commune a pour ambition de jouer sa partition dans la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs les efforts du conseil municipal seront orientés d'une part, vers la lutte contre toute forme d'érosion qui constitue une menace réelle pour la collectivité locale et d'autre part vers la valorisation des ressources hydrographiques par l'aménagement des mares et la réalisation de bassins de rétention. Ces actions pourraient améliorer les conditions de développement des activités agricoles et pastorales et assurer l'exploitation rationnelle des produits forestiers.

Synthèse des Potentialités et des contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|--|---|
| Diversité de la formation végétale | Baisse de la pluviométrie - Dégradation des terres Les pratiques d'exploitation inadaptées |
| 13 km de vallée | Non aménagement |
| Bintang Bolong | Disparition de la mangrove |
| Le capital humain | Déforestation |
| Existence de bas-fonds pour capter les eaux de surface | Érosion hydrique et éolienne |
| Existence de zone de forêt Existence de ressources faunistiques | Fréquence des feux de brousse, Coupe abusive Absence de pare feux – le trafic de bois |
| Existence de mangrove | La remontée de langue salée Forte tendance à la disparition de la mangrove |
| Existence et diversité de produits forestiers | Les pratiques d'exploitation inadaptées et destructrices |

2.5. La pêche

La pêche continentale est une activité pratiquée seulement par trois villages de la Commune (Saré- Tening, Faraba et Darsalamé). Ces villages ont un accès au Bitang-bolong qui est un affluent du fleuve Gambie. L'activité procure des revenus secondaires et permet à la population des villages concernés et des villages environnants de disposer de poissons frais. Cependant, les pêcheurs sont confrontés à une baisse continue des prises du fait de la disparition de la mangrove qui constitue l'habitat naturel et le lieu de reproduction des poissons et des crevettes. Hormis le manque de disponibilité des produits halieutiques, les pêcheurs restent confrontés à la vétusté et au caractère rudimentaire des matériaux de pêche (pirogue, filet etc.). Sur le plan sécuritaire aucun pêcheur ne dispose de gilet de sauvetage.

Au niveau de la commercialisation, les produits de la Pêche restent confinés aux villages du fait de l'absence de pistes de production permettant d'écouler les produits vers les autres villages et marchés.

✦ Synthèse des potentialités et contraintes de la pêche dans la Commune de Kandion Mangana

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|---|--|
| Présence d'un affluent du fleuve Gambie : le Bintang Bolong | Disparition de la mangrove Remontée de la langue saline Assèchement de l'affluent Disparition de l'habitat naturel de reproduction des espèces. |
| Existence de pêcheurs | Vétusté des pirogues Vétusté des filets Faiblesse des prises Absence de gilets de sauvetage Manque de sécurité |
| Les populations de Kandion Mangana | Faiblesse des revenus Inaccessibilité de certains villages |

3.1 Energie

L'énergie est une composante essentielle du développement local puisqu'elle constitue un élément déterminant pour la création d'industries et d'entreprises locales et ça améliore les conditions de vie des populations. L'accès à l'électrification est un élément catalyseur pour le développement d'AGR, permettant ainsi la création de richesses, conduisant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans la commune de Kandion Mangana, seul deux villages (Kandion et Sankandy) sur les dix-sept ont accès à l'électricité à partir de la centrale solaire et des installation individuelles.

Dans un tel contexte il est évident que les opportunités de développement économique et social sont fortement limitées.

Face à cette situation, l'énergie solaire constitue une alternative pour certains ménages mais pour la majorité des ménages caractérisés par un faible niveau de vie les lampes tempêtes, les bougies ou encore les lampes torches restent le seul moyen d'accès à l'énergie.

✦ Synthèse potentialités et contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|--|--|
| Présence de central solaire | Faible taux d'électrification de la commune (7,9%) |
| Existence de panneaux solaires au niveau de certains ménages | Faible revenu |

3.2 Commerce

L'activité commerciale constitue un véritable levier dans le processus de développement socio-économique. C'est ainsi qu'il est l'un des plus importants secteurs d'appui à la production au niveau de la collectivité locale.

Elle permet aux populations de s'approvisionner en produits de consommation courantes (riz, savon, huile, céréales) et d'équipement (matériel électroménager, équipement de maison) mais aussi aux produits et matériel de construction (bâtiment, équipement à usage communautaire). En dépit de son importance dans tout processus de développement, le secteur reste caractérisé dans la commune de Kandion Mangana par l'inexistence de marchés permanents et hebdomadaires. Les activités commerciales sont quasi inexistantes dans la Commune. En effet, il n'existe aucune boutique vendant des denrées de première nécessité. Les seuls commerces qui existent dans la Commune sont constitués par les petits étals qui ne vendent que de la cigarette, du thé et du sucre. A côté de ce petit commerce, la vente de bétail se passe en général au louma de Touba mouride ou en Gambie.

✦ Synthèse des potentialités et des contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|----------------------------------|---|
| La proximité avec la Gambie | Inexistence de marchés permanents et hebdomadaires |
| | Mauvais état des routes |
| | Faible revenu des commerçants |
| Existence d'un magasin à Kandion | Absence d'opérateurs économiques |
| | Enclavement de la commune |
| Dynamisme des femmes | Cherté des produits Difficulté d'accès au crédit |

3.3 Transport et télécommunications

Les routes jouent un rôle de premier ordre dans tout projet de développement socioéconomique du fait qu'elles permettent le désenclavement de la commune et facilitent le déplacement des personnes et biens, autant vers les services sociaux que vers les activités de production. Dans la commune de Kandion Mangana l'enclavement a toujours pesé sur l'économie locale et sur les possibilités d'accès aux services sociaux particulièrement la santé. En effet la commune n'est traversée par aucune piste latéritique de surcroît bitumés. Les infrastructures routières de la Commune sont constituées de pistes rurales naturelles. La seule voie de désenclavement de la Commune et la piste ralliant Bounkiling et Kandion (23 km). Les moyens de transports les plus utilisés sont les motos, les vélos, les charrettes à traction bovine et la marche à pied. La population utilise aussi les voitures de transport en commun Gambien qui rallient, tous les mercredis et les dimanches, la commune de Bounkiling. Ces voitures sont actuellement le seul moyen qui facilite les mouvements des biens et des personnes. Seulement, le coût du transport (1000 f) reste très élevé pour les populations, seulement en saison sèche. Cependant en saison des pluies, la Commune de Kandion Mangana est coupée du reste du Sénégal

Le désenclavement de la zone est d'après la population l'une des principaux défis à relever par la Commune. En effet, il est très difficile de rallier Kandion du fait de l'impraticabilité des pistes rurales surtout en hivernage. Les voies de communication existantes sont le fruit des populations qui ont aménagé des pistes praticables. Mais, la situation pluviométrique de la zone aidant, les pistes sont toutes inondées ou complètement décapitées par les eaux de ruissellement. Ceci bloque considérablement les flux de personnes et de marchandises intracommunautaire et intercommunautaire.

Les charrettes, les vélos, motos (toutes marques confondues) assurent le reste du transport dans la commune de Kandion Mangana.

Le secteur de la télécommunication quant à lui reste caractérisé à Kandion Mangana par présence du réseau Africel de la République de Gambie beaucoup plus permanent. Les autres opérateurs (Tigo et Expresso) sont absents dans le réseau de communication. Aucune possibilité de connexion à internet faute d'ADSL. Au niveau de l'audiovisuel, seul le signal de la RTS est capté à partir de la Commune. Cependant on peut capter les autres chaînes 2STV, TFM, RDV avec les antennes avec décodeurs numériques. Le réseau national Orange demeure perturbé et instable à certains endroits de la commune. Le secteur est également handicapé par la non disponibilité du réseau électrique nécessaire à la recharge des téléphones mobiles.

✦ Synthèse des potentialités et des contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|---|--|
| Réalisation de la bretelle en cours Kandion-Djinany en latérite | Forte pluviométrie Piste inter villageois dégradée Aucune route goudronnée Enclavement de certains villages par rapport au chef-lieu de commune Insuffisance des pistes latéritiques |
| Existence de plusieurs routes sableuses | Secteur mal organisé |
| Diversité des moyens de transport | Etat cahoteux des pistes |
| Présence des réseaux de téléphones mobiles étrangers (Africel) | Mauvaise couverture du réseau de téléphonie dans certains villages Forte couverture du réseau de la République de Gambie Absence d'internet dans toute la Commune |

Le développement économique et social de la commune de Kandion Mangana passera nécessairement sur le désenclavement intracommunautaire afin de permettre aux populations de se mouvoir correctement sur leur terroir. Mais aussi intercommunautaire afin de favoriser les échanges de biens et de services avec l'extérieur. A cet égard plusieurs pistes de production ont été identifiées par les populations pour désenclaver la Commune.

Tableau : Pistes de désenclavement de la Commune de Kandion Mangana

| Nature pistes | Axes | Distances (km) |
|---------------|---|----------------|
| Intercommunal | Kandion - Kita -Badinbour- Bounkiling | 23 |
| | Kandion Farading-Soucoutoto-Kambousséma- Sindialon- diourour 1 et 2- Vélingara (Famara Mané)- Kégnéto (Bounkiling) - Bounkiling | 14 |

| | | |
|----------------|---|-----------|
| Intra communal | Gombol-kamindia | 1 |
| | Sindialon-Kambousséma | 2 |
| | Kampassa France-Kambousséma | 1 |
| | Kansamadia-Kandion | 1 |
| | Kansamadia- Farading | 1 |
| | Tambacounda-Kandion | 1 |
| | Darsalamé-sankandi | 1 |
| | Sinthiou ismaïla-kita | 5 |
| | Kandion – Sankandy – saré tening | 7 |
| | Kandion – Faraba – Sankandy – saré tening | 12 |

Source : DP Kandion Mangana, PDC. CPE 2015

3.4 Epargne et crédit

Le secteur de la micro finance est inexistant dans la commune de Kandion Mangana.

En effet il n'existe aucune structure de micro finance dans tout le territoire communal ; les établissements financiers les plus proches sont installés dans la commune de Bounkiling.

Cette situation constitue un véritable handicap pour un accès facile aux crédits surtout celles des villages les plus éloignés.

Malgré cette contrainte, il faut préciser que les institutions de micro finance qu'elles soient à Médina Wandifa ou à Bounkiling ont une volonté de favoriser l'accès aux financements cependant, l'enclavement et le problème d'énergie ralentissent cette ambition dans la commune de Kandion Mangana. Mais à cela s'ajoute les difficultés qu'ont les populations pour trouver des réponses adéquates à leurs besoins de financement que la seule pratique des tontines, spécifique aux femmes, permet de prendre en charge.

Les principales raisons résident, entre autres, dans la modicité des fonds de crédits disponibles comparativement aux besoins de financement des sociétaires, les contraintes de disposer de garanties, la non maîtrise des politiques et procédures de crédits par les sociétaires, les délais de remboursement courts.

Dans un tel contexte, les associations de femmes ont souligné la nécessité d'être intégré dans le programme de l'Etat qui met à la disposition des femmes rurales un crédit pour le financement de leurs activités génératrices de revenu.

✦ Synthèse des potentialités et des contraintes

| POTENTIALITES | CONTRAINTES |
|--|--|
| Dynamisme de la population | Inexistence de structure de micro finance Non formalisation de certains groupement et ou association |
| Financement de certains GPF. | Éloignement des structures de micro finance |
| Culture des GPF dans les aspects de micro finance | Contraintes de garantie et caution |
| Existence de tontines et de prêts entre les femmes | Lenteur dans l'octroi des prêts |
| Solidarité entre les femmes | Difficultés de rembourser les prêts |
| Ouverture de compte par certaines femmes | Frais de dossiers couteux |

IV. CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNE

4.1 La commune de Kandion Mangana

La commune est une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une même localité composée de quartiers et/ou de villages unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation.

Le conseil municipal par ses délibérations, le maire par ses décisions, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la commune.

Il exerce les compétences suivantes :

- Les modalités d'exercice de tout droit d'usage pouvant s'exercer à l'intérieur du périmètre communal, sous réserve des exceptions prévues par la loi ;
- Le plan général d'occupation des sols, les projets d'aménagement, de lotissement, d'équipement des périmètres affectés à l'habitation, ainsi que l'autorisation d'installation d'habitations ou de campements ;
- L'affectation et la désaffectation des terres du domaine national ;
- La création, la modification ou la suppression des foires et marchés ;
- L'acceptation ou le refus des dons et legs ;
- Le budget de la commune, les crédits supplémentaires ainsi que toutes modifications du budget ;
- Les projets locaux et la participation de la commune à leur financement ;
- Les projets d'investissement humain ;
- Les acquisitions immobilières et mobilières, les projets, plans, devis et contrats de constructions neuves, de reconstructions, de grosses réparations ou de tous autres investissements ;

- Le classement, le reclassement, l'ouverture, le redressement, l'alignement, le prolongement, l'élargissement ou la suppression des voies et places publiques ainsi que l'établissement, l'amélioration, l'entretien des pistes et chemins non classés ;
- La création, la désaffectation ou l'agrandissement des cimetières ;
- La protection de la faune et de la flore et la lutte contre les déprédateurs et braconniers ;
- La lutte contre les incendies et la pratique des feux de culture ;
- La nature et les modalités d'exécution des clôtures et des défenses limitant les fonds et protégeant les récoltes pendantes individuelles ou collectives ;
- les servitudes de passage et la vaine pâture ;

4.2 Structure et composition du conseil municipal

Créé en 2008 comme Communauté Rurale des flancs de Bounkiling, la commune de Kandion Mangana a été administré par une délégation spéciale jusqu'aux élections locales de 2009. Kandion sera dirigée par une équipe municipale élue de 2009 à 2011 pour être encore sur délégation spéciale suite à un nouveau découpage interne donnant naissance à la nouvelle Communauté Rurale de Djinany avec laquelle, elles deviendront communes de pleine exercice avec l'acte 3 de la décentralisation. Ce nouveau conseil municipal composé de trente-six (36) membres élus au suffrage universel pour cinq (05) ans en 2014. Le conseil est dirigé par un bureau qui a à sa tête un maire assisté de deux (2) adjoints.

L'analyse de la composition du conseil municipal montre une bonne représentation des femmes qui sont au nombre 16 sur les 36 conseillers. La présence massive des femmes au niveau du conseil municipal fait suite à l'entrée en vigueur de la loi 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme-femme. Toutefois aucune femme n'est élue dans le bureau municipal composé de trois hommes.

S'agissant de la composition par âge, il faut souligner que 88,88% des conseillers ont une tranche d'âge comprise entre 35 et 67 ans alors que 08, % des conseillers ont une tranche d'âge comprise entre 22 et 35 ans. Les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de plus de 60 ans sont faiblement représentés dans le conseil municipal.

La faible représentation des jeunes dans cette instance décisionnelle doit son explication dans l'importance de la migration et le faible intérêt manifesté par ces derniers pour les affaires politiques. Par ailleurs le niveau d'instruction en français des ressources humaines du conseil municipal reste faible. Plus de la moitié des conseillers n'est pas scolarisée

En effet sept conseillers ont un niveau élémentaire (soit 19,44%), quatre ont un niveau moyen (11,11%), deux un niveau supérieur et une vingtaine sont sans instruction scolaire. Deux (02) conseillers ont subi une formation en arabe. Il s'ajoute à cela que la majorité des conseillers (72,13%) sont à leur premier mandat.

Cette situation est très préjudiciable à la collectivité dans un contexte où on parle de territorialisation des politiques publiques qui implique des ressources humaines de qualité aptes à porter le développement local.

Les destinés du conseil municipal sont assurées par un maire qui est à son deuxième mandat d'élus et deuxième en tant que Maire. Il est supplié par deux (02) adjoints qui sont tous à leur premier mandat d'élus.

Il faut noter que le Maire, jouit d'une forte notoriété dans cette commune.

Niveau d'instruction

Le niveau d’instruction est très bas, plus de la moitié des élus étant sans instruction en français et 20% n’ayant que le niveau du primaire, 11 ont le niveau secondaire.

Le conseil municipal de Kandion Mangana est structuré en dix (11) commissions techniques spécialisées qui appui le conseil dans sa mission de promotion économique et sociale de la collectivité locale.

Il s’agit de :

| Commissions | Nombre de Membres | Nombre de réunions durant les 12 derniers mois |
|--|-------------------|--|
| Santé, Famille et solidarité | 6 | 4 |
| Culture | 6 | 5 |
| Sport et loisirs | 6 | 6 |
| Finance | 6 | 4 |
| Urbanisme et habitat | 6 | 0 |
| Education | 6 | 6 |
| Aménagement du Territoire | 5 | 0 |
| Domaniale | 5 | 3 |
| Protection de l’enfant | 3 | 0 |
| Planification | 4 | 4 |
| Environnement et Protection des ressources | 6 | 0 |

Il faut souligner cependant que ces commissions sont pour l’essentiel en léthargie. En effet, la non disponibilité de l’Hôtel de ville (en cours de construction depuis 2010) fait que les rencontre du conseil municipal se tiennent toutes à la place publique du village de Kandion sous les manguiers. Outre cela, le diagnostic institutionnel a révélé également qu’il existe un déficit communicationnel entre les différentes commissions. Cependant, grâce au dynamisme du maire et la présence du secrétaire municipal l’administration locale est relativement performante.

Néanmoins on constate une volonté affichée du maire de développer sa collectivité en mettant l’accent sur une politique d’information et de communication, sur la promotion d’une approche inclusive et sur la recherche de partenaires techniques et financiers.

4.2.1 Les ressources de la commune

Le budget du conseil municipal de Kandion Mangana a connu une nette augmentation entre 2014 et 2015 passant ainsi de 24 645 833 FCFA à 166 117 164 FCFA soit une augmentation d’environ 57%.

Ceci s’explique par l’appui budgétaire de certains projets et programmes tels que le PNDL et de dons d’un fils du terroir qui a financé des puits alimentaires avec pompe manuelle.

Pour l’année 2016, les recettes budgétaires de la commune de Kandion Mangana vont provenir essentiellement :

- Des produits domaniaux
- Des impôts locaux (taxe municipale, patentes,) ;
- Des produits divers (amendes, recettes imprévues) ;
- Des fonds de dotations et de concours
- De la coopération décentralisée
- De dons

Avant le vote du budget, qui intervient généralement entre les mois de Décembre et janvier de la nouvelle année, le conseil municipal dans une approche participative avec les communautés se réunissent pour

définir les grandes orientations, puis le Secrétaire Municipal procède à l'élaboration du budget avec l'appui du Maire.

Pour cet exercice 2016, le conseil municipal s'est donné pour objectif d'avoir un bon taux de recouvrement des taxes municipales contrairement à l'année 2015 où le niveau de recouvrement était très faible.

En effet Il faut préciser que jusqu'aux élections locale de juillet 2014, la commune de Kandion Mangana avait le statut de communauté rurale et était deux fois sous délégation spéciale (2008 et 2011) pour des raisons de découpages administratifs.

Cette situation a posé d'énormes difficultés dans le recouvrement de la taxe rurale. En effet sur un montant de 5 520 000 F CFA de recettes prévisionnelles, on a eu un taux de recouvrement de 9% or la taxe rurale constituait à l'époque la principale source de revenu de la collectivité locale.

4.3 Le patrimoine de la commune

Erigée comme collectivité locale en 2008, le patrimoine de la commune de Kandion Mangana est encore très faible. En effet la collectivité ne dispose pas de siège fonctionnel et sur le plan infrastructurel elle n'a hérité des équipements de l'ancienne communauté rurale de Bounkiling.

Le patrimoine de la commune de Kandion Mangana se présente donc ainsi qu'il suit :

| Catégorie | Type | Nombre | Observations |
|----------------------------|----------------|---------------------|--|
| Equipements administratifs | Hôtel de ville | NEANT | En cours de construction depuis 2010 |
| | | 04 Ecoles primaires | Dont la moitié des salles sont en cour de chantier |
| | Sanitaire | 03 cases de santé | |
| | Hydraulique | 13 puits modernes | |
| | Marchand | NEANT | |
| | Sportif | NEANT | |
| | Magasin | 1 | |

Tableau : Liste du patrimoine de la commune de Kandion Mangana

4.3.1 Participation des citoyens à la gestion des affaires de la commune.

L'accès à l'information constitue un indicateur pertinent de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Cette partie du diagnostic met l'accent sur le rôle que joue l'information dans le débat sur la gouvernance.

Dans la commune de Kandion Mangana, les réunions du conseil municipal sont les seuls moments d'information des populations jusqu'au lancement de ce PDC, où des conseils de zone ont été mis en place pour une participation et partage d'information citoyennes. Le diagnostic a permis cependant de souligner un déficit de communication à l'endroit des populations (affichage des procès-verbaux de délibération et des bilans d'exécution du budget pas effectués).

V. LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE DE LA COMMUNE

Dans la commune de Kandion Mangana, la vie associative est relativement dense à l'image des autres collectivités locales du Département. On dénombre 6 associations sportives et culturelles, quatre GPF, dix Gies, un comité de santé, six APE et 3 dahiras qui s'activent dans différents secteurs à savoir le sport, l'agriculture, le commerce, l'élevage, l'artisanat, le micro- crédit, l'aviculture,

5.1 Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Presque chaque village a une association sportive et culturelle (ASC) mais seulement quelques-unes sont formelles. Annuellement, une compétition qui engage la coupe du maire est organisée et les ASC affiliées à l'Organisme départemental de coordination des activités de vacance (ODCAV) participent au championnat navétane. Actuellement elles sont au nombre de 6 sur le territoire communal.

Les ASC qui avaient des activités classiques sportives et culturelles, s'investissent de plus en plus dans le développement de la commune. Cependant, elles sont confrontées à des difficultés réelles qui freinent leurs ambitions. Le principal problème de ces ASC est que la durée de leurs activités est limitée uniquement aux vacances, période pendant laquelle s'organisent les « navétane » ou tournois de football. Or, ce temps relativement court ne leur permet pas de mener des activités pouvant générer des ressources suffisantes pour financer des activités économiques importantes.

5.2 Les Groupements de Promotion Féminine (G.P.F)

Les Groupements de promotion féminine qui sont au nombre de quatre et reçoivent l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire. Leurs activités tournent essentiellement autour du maraîchage et du commerce. La plupart de ces groupements sont bien structurés. Certains disposent même d'un compte bancaire qu'ils alimentent régulièrement à partir de leurs activités. Mais les femmes ont du mal à s'adonner au maraîchage qui est leur principale activité, car elles restent confrontées à un problème d'accès au crédit, d'écoulement, d'accès à l'eau et d'équipements.

Malgré leur dynamique et leur motivation, elles sont bloquées par d'autres difficultés relatives au :

- Manque de formation
- L'accès difficile aux crédits
- L'insuffisance de l'encadrement technique
- Le manque de partenaires

5.3 Les Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E).

Le groupement d'intérêt économique est une organisation légalement constituée et qui dispose d'un registre de commerce. Ils interviennent dans plusieurs secteurs d'activités comme l'artisanat, le commerce, l'élevage, etc. De par leur nombre dix (10) tous formels, leur présence est peu remarquée dans la commune de Kandion Mangana.

Les GIE ne regroupent pas un nombre élevé de personnes. La principale difficulté à laquelle ils sont confrontés reste le problème de financements pour le démarrage des activités de production. Il est fréquent de voir un GIE disposer d'un projet ou d'une idée de projet et de ne pouvoir trouver un fonds pour financer ses activités. Ceci est lié au manque de partenaires et d'encadrement.

5.4 Les Associations de Parents D'Elèves (APE)

Quatre (4) APE s'activent autour de la gestion des écoles installées dans la commune de Kandion Mangana. L'impact des Associations de parents d'élèves (APE) dans le domaine éducatif est peu appréciable en raison de leur faible dynamisme. Cela découle de la méconnaissance des membres de leurs rôles et missions. C'est ainsi qu'ils ont du mal à trouver les moyens financiers nécessaires à leurs missions de gestion des écoles. Chaque école dispose d'une APE sauf une.

5.5 Les Dahiras.

Ce sont des organisations « confrériques » musulmanes. Elles ont comme objectifs de faire la promotion socioculturelle et religieuse de leurs membres. Elles organisent des chants religieux et des « gamous » à la gloire du prophète Mohammed (Paix et Salut sur Lui) particulièrement pour les « Tidiane et Khadre ». Les quelques « mourides » quant à eux organisent très souvent des séances de lecture de « khassaides » écrits par leur guide religieux. C'est aussi des organisations d'entraide qui développent une forte solidarité entre les membres. On les retrouve dans la plupart des villages musulmans.

Ces organisations qui sont d'obédience religieuse interviennent de plus en plus dans des activités économiques telles que l'agriculture et l'élevage.

VI. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Dans la nouvelle donne de gestion des collectivités locales, le partenariat constitue un appui clé pour donner un coup de pouce au développement socio- économique des communes.

C'est dans cette dynamique que s'intègre la présence de partenaires au développement dans la commune de Kandion Mangana, dont les plus en vue sont :

- ARDS
- Le PNDL ;
- Kfw ;
- CICR GAMBIE
- AJAAC/COLIFIFA
- Le PRODEL

Ces partenaires d'appui au développement interviennent dans presque tous les domaines : agriculture, élevage, planification, énergie, hydraulique, santé, éducation, renforcement de capacités, etc.

Ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leurs programmes. La quasi-totalité de ces intervenants ont les mêmes centres d'intérêts et les mêmes cibles.

Cependant, les actions de ces partenaires ne sont assez diffuses et méritent une mise en cohérence dans le cadre d'une intervention globale. L'enclavement de certaines localités est aussi un obstacle auquel ces organismes sont confrontés.

Une synergie entre les acteurs ne manquerait pas de rendre leurs interventions plus efficaces

6.1 PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

L'analyse de la situation et de l'évolution des différents secteurs économiques et sociaux a révélé un certain nombre de problématiques majeures qui se posent à la commune de Kandion Mangana. Il s'agit essentiellement des difficultés d'accès aux services sociaux de base (enclavement de la commune, eau potable , santé , éducation ...), pour de larges segments de la population , une baisse des productions agricoles et une faible valorisation des potentialités économique de la commune , une dégradation accélérée des ressources naturelles et de l'environnement, un manque de formation et d'encadrement des acteurs locaux (élus locaux , acteurs économiques et OCB)

Les atouts et contraintes de la commune sont résumés dans le tableau ci-dessous

Tableau 12 ; Synthèse de potentialités et contraintes de la commune

| | | | | |
|--|--------------------------|--|--|---|
| <p>Accès aux services sociaux de base</p> | <p>Jeunesse et sport</p> | <p>6ASC Existence de terrains nus</p> | <p>Inexistence de stade municipal Mauvaise qualité des aires de jeux Absence d'un cadre d'épanouissement des jeunes Manque de reconnaissance juridique des ASC Manque de formation des jeunes Faible niveau d'information des jeunes sur les mécanismes de financement des projets</p> | <p>Construction d'un stade municipal Construction d'un complexe socioéducatif Appui à la reconnaissance juridique des ASC Renforcement des capacités des jeunes Mise en relation des jeunes avec les structures de financement</p> |
| <p>Activités économiques</p> | <p>Agriculture</p> | <p>Principale activité de la population –Diversité des spéculations Disponibilité de terres cultivable Existence de bas-fonds pour la pratique du maraichage Disponibilité de la main d'œuvre Existence d'un magasin de stockage</p> | <p>-Pauvreté des sols -cherté des intrants -accès tardif aux intrants -mauvaise qualité des semences Non maitrise de l'eau - Insuffisance et vétusté du matériel agricole -Faiblesse du niveau d'encadrement des producteurs Bas-fonds non aménagés Inexistence d'unité de transformation des produits agricoles Insuffisance des magasins de stockage Manque de formation des producteurs</p> | <p>-facilité l'accès aux intrants -améliorer la qualité des semences - distribution des semences au moment opportun. -Renouvellement du matériel agricole -formation des paysans en technique de cultures modernes. Construction magasins de stockage Aménagement bas fond Réhabilitation bassin de rétention Mise en place d'organisation de producteurs</p> |

| | | | | |
|--|---------|---|--|--|
| | Elevage | <p>Elevage extensif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et diversité du cheptel : bovin, ovin, caprin, asin ; équin, volaille. <p>Pratique de l'aviculture rurale</p> <p>Existence comité de lutte contre le vol de bétail</p> <p>Présence des structures d'encadrement</p> | <ul style="list-style-type: none"> -insuffisance du pâturage Inexistence de parc à vaccination cherté de l'aliment de bétail Zone de parcouré obturé par les zones de culture et d'habitation Mares pastorales non aménagés -vol de bétail - Transhumance Non productivité de l'élevage | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de parc à vaccination Matérialisation des aires de pâturages et zone de parcour du bétail facilité l'accès à l'aliment de bétail -généralisation de la campagne de vaccination à tous les animaux -Promouvoir la pratique de l'insémination artificielle Marquage du bétail Réhabiliter les abreuvoirs et aménager des mares pastorales Promouvoir le développement de l'aviculture |
|--|---------|---|--|--|

| | | | | |
|--|-----------|--|---|---|
| | Artisanat | <p>Présence des corps de métiers diversifiés</p> | <ul style="list-style-type: none"> -manque d'encadrement des artisans -Manque d'organisation du secteur -inexistence d'un centre de formation des artisans Faible niveau d'information des artisans sur les structures d'appui et d'encadrement du secteur (ONFP, FONGIP) | <p>Construction et équipement d'un centre de formation des artisans</p> <p>Renforcer le niveau d'équipement des artisans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation des artisans avec les structures existente (ONFP, FONGIP, Ministère de la formation professionnelle etc.) |
|--|-----------|--|---|---|

| | | | | |
|---|---------------------------------|---|---|--|
| Gestion des RN et de l'environnement | sols | Présence des sols Dior Deck et Deck Dior propice à l'agriculture | -Pauvreté des sols -érosion hydrique et éolienne | Pratique RNA Utilisation de la fumure organique réalisation d'ouvrage anti érosifs (Gravillons, Cordons pierreux) Formation sur les DRS |
| | végétation | Ressources végétales Disponibles Existence d'un tapis herbacé -Existence d'espèces arborée et arbustives - Existence de zone de forêts | Fréquence feux de brousse Dégradation du couvert végétal Pratiques culturelles non appropriées Exploitation abusive des forêts | Création de bois communal et ou de village Création de pépinières villageoise Reboisement Ouverture pare feux Aménager aire de mise en défens Réglementer l'octroi des permis de coupe Vulgarisation foyer améliorés |
| | Sources d'eau | Existence de mares temporaires Existence de puits modernes | - -Ensablement des mares -Tariement rapide des mares Baisse de la pluviométrie | --Aménager les mares temporaires Création de bassins de rétention Reboisement des arbres Construction de château d'eau Réalisation de raccordements entre villages |
| Appui à la production | Energie | -Présence de panneaux solaire -Présence de mini central | -Faiblesse du maillage du réseau électrique -Faiblesse des revenus des ménages | Densifier le réseau électrique Promouvoir l'électrification rurale |
| | Transports et télécommunication | Existence de pistes rurales Existence de pistes sableuses Présence des opérateurs de téléphonie mobile orange et Africel (Gambie) | Insuffisance des pistes de production Etat cahoteux des pistes Impraticabilité en saison des pluies Insuffisance de la couverture du réseau mobile | Bitumage de pistes existantes Aménagement de nouvelles pistes Mise en place d'un horaire intercommunal |

| | | | | |
|------------------------------|-------------------|--|---|--|
| Appui à la production | Commerce | 6 moulins à mil | Inexistence de marche hebdomadaire Faible niveau de revenu des commerçants Inexistence de boutiques de référence Cherté des produits | Créer un marché permanent Promouvoir la création de marché hebdomadaire Faciliter l'accès au crédit des commerçants |
| | Epargne et crédit | Dynamisme des femmes Existence de tontines | Inexistence de structures de micro finance Éloignement des mutuelles de Médina Wandifa ou de Bounkiling par rapport à certains villages Faible niveau d'information des OCB sur les possibilités offertes pour l'accès au financement | Plaidoyer pour l'installation des structures de micro finance Faciliter l'accès au crédit des femmes Mise en relation avec les structures de financement (FonGIP, PAPEJ etc.) |
| La commune | | Bonne présence des femmes dans le conseil municipal Entente interne des conseillers de différents bords politiques Existence de conseil de zone (04) Existence de conseil municipal des enfants | - Absences de siège pour la mairie Faible niveau d'équipement de la commune Absence des femmes au niveau du bureau municipal Faible présence des jeunes dans le conseil municipal Faible niveau d'instruction des conseillers Faible capacité financière de la Commune Absence de moniteurs de collectivités éducatives | -Construction et équipement d'un siège Renforcement des capacités des élus Renforcer les capacités financières de la commune Promouvoir la participation citoyenne Mettre en place le cadre de concertation communal des acteurs locaux. |

VII. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

7.1 Vision de développement

Le bilan diagnostique réalisé selon un processus participatif auquel ont pris part les autorités municipales, les populations, les services et les partenaires techniques, a permis de relever l'ensemble des contraintes et atouts dans différents secteurs de la vie socioéconomique de la Commune de Kandion Mangana.

Ainsi, des solutions sont proposées pour promouvoir le développement local au regard des contraintes et des difficultés les plus importantes qui entravent l'épanouissement des populations. L'ensemble des solutions proposées s'adosse à la vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs qui est de « **Sortir la commune de Kandion Mangana de sa pauvreté par la réalisation des infrastructures dans l'équité et l'égalité du citoyen de Mangana** ».

En ce sens, le PDC est la traduction consensuelle de la vision, des orientations stratégiques de développement, des objectifs et des actions prioritaires à mener au regard des enjeux de développement de la Commune.

Parvenir à cet objectif noble dans un contexte de territorialisation des politiques publiques ne sera pas une tâche facile pour le conseil municipal qui a l'obligation d'une part, de mobiliser les ressources financières locales par le recouvrement des droits et taxes faiblement recouverts et jusqu'ici non perçus et d'autre part, rechercher des partenaires, faire un plaidoyer ou négocier avec des bailleurs en vue de financer la mise en œuvre de ces actions. Cela suppose au plan interne et externe que la commune doit asseoir une stratégie de communication devant permettre l'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de développement local enclenché. De ce fait, les nouveaux enjeux de développement local de la commune sont déclinés en axes d'orientations stratégiques en se référant au PRDI de la région de Sédhiou et aux différents documents stratégiques de planification tel que le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui décline la politique de développement économique nationale à l'horizon 2035 et les ODD.

Axes stratégiques de développement

Sur la base des analyses sectorielles, le PDC est articulé autour de cinq leviers fondamentaux reconnus comme axes stratégiques de développement pour « **Sortir la commune de Kandion Mangana de sa pauvreté par la réalisation des infrastructures dans l'équité et l'égalité du citoyen de Mangana** ».

Ces axes sont :

Axe stratégique N°1. Les désenclavements de la commune de Kandion Mangana

Axe stratégique N°2. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de qualité

Axe stratégique N°3. La promotion de l'économie locale et création de richesses

Axe stratégique N°4. La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement

Axe stratégique N°5. L'amélioration de la gouvernance locale

Les objectifs de développement

Les axes stratégiques vus sous l'angle d'objectifs généraux de développement, sont articulés autour d'objectifs spécifiques capables d'améliorer la situation socioéconomique de la commune à l'horizon 2021.

Axe 1 : Le désenclavement de la commune

Le désenclavement constitue une des conditions majeures et fondamentales du développement économique de la commune de Kandion Mangana, en effet il participe de la mobilité des biens et des hommes dans le cadre des échanges commerciaux mais aussi il contribue à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

C'est pourquoi, la commune s'est fixée dans ce domaine, deux objectifs spécifiques majeurs :

OS.1 Améliorer la mobilité des personnes et des biens

OS.2 Améliorer les services de téléphonie urbaine

Axe 2 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de qualité

L'accès à des services sociaux de base de qualité constitue à ce jour un important facteur d'amélioration des conditions de vie des populations et de réduction de la pauvreté. Cet axe constitue donc un objectif majeur de développement qui s'articulera autour de cinq (05) objectifs spécifiques :

OS.1 Améliorer l'offre de service à l'éducation formelle et informelle

OS. 2.. Améliorer de l'accès à des services de santé de qualité

OS.3. Améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations

OS.4. Améliorer l'environnement socio éducatifs des couches vulnérables

OS.5. Améliorer l'accès aux services énergétiques

Axe 3 : La valorisation du potentiel économique local

Le développement économique de la commune de Kandion Mangana passe nécessairement par la valorisation du potentiel économique existant (agriculture, élevage, artisanat etc.) en vue de promouvoir la création de richesses.

Trois (03) objectifs spécifiques majeurs soutiennent cet axe :

OS.1. Intensification des systèmes de production agricole

OS.2. Intensifier les systèmes de production animale

OS.3. Promouvoir le développement des secteurs artisanal

Axe 4: La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement

La restauration progressive des ressources naturelles dégradées et leur gestion rationnelle et efficiente en vue de réduire les menaces qui pèsent encore sur le milieu naturel, restent un des objectifs prioritaires du conseil municipal de Kandion Mangana. La stratégie à mettre en œuvre, pour corriger les déséquilibres gravitera autour de trois (03) objectifs spécifiques.

OS.1. Lutter contre la déforestation et la dégradation du couvert végétal

OS.2. Lutter contre la dégradation des terres

OS.3. Améliorer la gestion des eaux de surface

Axe 5 : L'amélioration de la gouvernance locale

Pour être en phase avec la nouvelle réforme portant sur l'acte 3 de la décentralisation et un des axes majeurs du Plan Sénégal Emergent (PSE) la commune de Djinany a fait de la promotion de la bonne gouvernance un axe majeur devant conditionner son essor économique et social.

Il s'agit d'une part de faire du conseil municipal un organe apte à piloter le développement local de par ses capacités financières, administratives, techniques et politiques, et d'autre part de renforcer et de poursuivre la dynamique de concertation et de partenariat en cours dans la commune avec l'approche participative.

Les objectifs spécifiques sont ainsi déclinés :

OS.1. Améliorer les capacités financières de la commune

OS.2. Le Renforcer les capacités des élus locaux et des autres acteurs de développement (OCB, société civile)

OS.3. Renforcer les mécanismes du contrôle citoyen de l'action publique.

Les orientations du PDC de la commune de Kandion Mangana cadre ainsi parfaitement avec celles du Plan Sénégal Emergent (PSE qui constitue aujourd'hui le document de référence qui décline la politique de développement économique du Sénégal pour la période 2014-2035 et dont les principaux axes se présentent ainsi qu'il suit :

- Susciter la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable

- Élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ;
- Répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine

Le PDC de la commune de Kandion Mangana, dans ses grandes lignes, se veut ainsi un plan Sénégal émergent local en ce sens que la vision du PSE requiert, à l'échelle des terroirs, la réalisation d'un document de planification qui décline un plan d'actions locales traduisant les orientations du PSE en actes concrets sur le terrain.

LE PLAN D'ACTION DU PDC DE DJINANY

| Objectifs spécifiques de développement | Activités prévues | Localisation | Échéancier | | | | | | Quantité/Nbr | Cout estimatif en FCFA | Acteurs concernés |
|---|--|--|------------|----|----|----|----|----|--------------|------------------------|---------------------------|
| | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | | | |
| Axe 1: Le désenclavement de la commune | | | | | | | | | | | |
| Améliorer la mobilité des personnes et des biens | Bitumer la piste Kandion – Badimbour - Bounkiling | Kandion – Badimbour - Bounkiling | X | | | | | | 23 km | PM | Etat –PUDC (en cours) |
| | Bitumer la piste principale Kandion Farading-Soucoutoto- Kambousséma- Sindialon- Diourour 1 et 2- Vélingara (Famara Mané)- Kégnéto (Bounkiling) - Bounkiling | Kandion Farading-Soucoutoto- Kambousséma- Sindialon- Diourour 1 et 2- Vélingara (Famara Mané)- Kégnéto (Bounkiling) - Bounkiling | X | X | | | | | 14 km | PM | Etat-Kfw |
| | Aménager la piste reliant Gombol à Kamindia | Gombol - Kamindia | | | X | X | | | 1 Km | PM | Commune-Partenaires |
| | Bitumer la piste Kandion Mangana - Saré Diayé- | Kandion Mangana - Saré Diayé | X | | | | | | 7 Km | PM | Etat -PUDC |
| | Bitumer la piste Kandion – Sankandy – Saré tening | Kandion – Sankandy – Saré tening | | | | | X | | 5 Km | PM | Etat- partenaire |
| Renforcer les services de téléphonie urbaine | Faire un plaidoyer pour activer l'antenne orange | Kandion | X | | | | | | PM | PM | Commune-Etat- Partenaires |
| | Faire un plaidoyer pour l'installation de relais des opérateurs de téléphonie mobile | Kandion | X | X | X | X | X | X | 1 | PM | Commune |

| | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------|-----------------|--|--|--|---|--|--|---|----|----------------------------|
| Total désenclavement | | | | | | | | | | | |
| Axe 2: Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité | | | | | | | | | | | |
| Améliorer l'offre de service à l'éducation | Construire un CEM | Kandion Mangana | | | | X | | | 1 | PM | Commune- Etat- Partenaires |

Le plan d'action triennal du PDC 2016/2018

| Objectifs spécifiques de développement | Activités prévues | Localisation | Échéancier | | | Quantité/Nbr | Cout estimatif en FCFA | Acteurs concernés |
|---|--|--|------------|----|----|--------------|------------------------|-------------------|
| | | | A1 | A2 | A3 | | | |
| Axe 1: Le désenclavement de la commune | | | | | | | | |
| Améliorer la mobilité des personnes et des biens | Bitumer la piste principale Kandion Djinany-Médina Wandifa | Kandion – Badimbour - Bounkiling | x | X | | 23 km | PM | Etat PUDC |
| | Bitumer la piste principale | Kandion Farading-Soucoutoto-Kambousséma- Sindialon-Diourour 1 et 2- Vélingara (Famara Mané)- Kégnéto (Bounkiling) - Bounkiling | x | X | | 14 km | PM | Kfw |
| | Aménager une piste | Kandion – Sankandy –Saré tening | | X | X | 1 km | PM | Kfw |
| | Bitumer la piste Kandion Mangana -Saré Diayé | Kandion Mangana- Saré Diayé | x | x | | 7 km | PM | Kfw |
| Renforcer les services de téléphonie urbaine | Faire un plaidoyer pour l'installation de relais des opérateurs de téléphonie mobile | Kandion | X | X | X | PM | PM | Commune |
| Total désenclavement | | | | | | | | |
| Axe 2: Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|-------------|---|---|---|---|------------|---------------------|
| Améliorer l'offre de service à l'éducation formelle et informelle | Construire le CEM | Kandion | | | X | 1 | PM | Commune-Partenaires |
| | Construire une salle de classe | Kandion | X | | | 1 | 6 000 000 | Commune-Partenaires |
| | | Sindialon | X | | | 1 | 6 000 000 | Commune -Partenaire |
| | Réaliser un mur de clôture au niveau des écoles | Kandion | X | | | 1 | 10 000 000 | Commune-partenaires |
| | | Sankandy | | | X | 1 | 10 000 000 | Commune-partenaires |
| | | Kambousséma | | X | | 1 | 10 000 000 | Commune Partenaire |
| | | Sindialon | | | X | 1 | 10 000 000 | Commune-partenaires |

| | | | | | | | | |
|--|--|---------------|---|---|---|---|-----------|-----------------------|
| | Construire des salles de classes | Kambousséma | | | X | 1 | 6 000 000 | Commune - partenaires |
| | | | | X | | 1 | 6 000 000 | Commune-partenaires |
| | | | | X | | 1 | 6 000 000 | Commune-partenaires |
| | Renforcer le niveau 'équipement des établissements scolaires | Les 04 écoles | X | X | X | 6 | 6 000 000 | Commune-partenaires |

| | | | | | | | | |
|--|--|-------------|---|---|--|---|-----------|---------------------|
| | Réaliser des points d'eau au niveau des écoles | Kambousséma | X | | | 1 | 7 000 000 | Commune-Partenaires |
| | | Sindialon | | X | | 1 | 7 000 000 | Commune-Partenaires |

| | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---------|------------|-------------------------|
| | | | | X | | 1 | 1 000 000 | Commune -Partenaires |
| | Construire des latrines adéquates au niveau des établissements scolaire | Kandion Sankandy Kambousséma Sindialon | X | X | X | 4 | PM | Commune-APE-Partenaires |
| | Rechercher des partenaires pour la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires |
| | Renforcer la sensibilisation des populations pour booster le taux de scolarisation | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires-APE |
| | Moderniser les Daaras | Sankandy Kandion | | X | X | Commune | PM | Commune- Etat |
| | Redynamiser les APE | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires |
| Améliorer l'offre de service de santé de | Construction d'un poste de santé | Kandion | | X | X | Commune | 55 000 000 | Commune - Partenaires |

| | | | | | | | | |
|---------|---|---------------------------|---|---|---|--------|------------|---------------------|
| qualité | Renforcer le niveau d'équipement de la case de santé | Kandion | X | | | 1 | 10 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Plaidoyer pour un infirmier chef de poste Une sage-femme | Kandion | | X | X | 1 1 | PM | Commune - Etat |
| | Construire un espace de dialogue sur les maladies à caractère pandémiques | Poste de Santé de Kandion | | | X | 1 | 2 500 000 | Commune-Partenaires |

| | | | | | | | | |
|--|---|-----------|---|---|---|-------------------|------------|-------------------------------------|
| | Construire des cases de santé | Sankandy | | X | | 1 | 6 000 000 | Commune-Partenaires |
| | | Sindialon | | | X | 1 | 6 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Sensibiliser les populations pour la création d'une mutuelle de santé | Commune | X | X | X | Populations | PM | Commune-comité de santé-Partenaires |
| | Renforcer les capacités du personnel d'appui au niveau des structures de santé (ASC et matrone) | Commune | X | X | X | Personnel d'appui | PM | Commune-Partenaires |
| | Redynamiser et renforcer les capacités des membres du CS | Commune | X | X | X | CS | PM | Commune-Partenaires |
| Améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations | Construire un château d'eau de 150 m3/20 | Kandion | | | X | 1 | 40 000 000 | Commune-Etat-Partenaires |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|---|---------|---|---|---|---------|------------|--------------------------|
| | Extension du réseau d'AEP à partir du forage de Kandion | | | | X | 2 (2km) | 10 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Promouvoir les branchements sociaux | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Etat-Partenaires |
| | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|---|------------------------------------|---|---|---|---------|------------|-------------------------|
| Améliorer l'environnement socio éducatifs des couches vulnérables (les femmes et les jeunes) | Construire un complexe socio-éducatif et culturel pour les jeunes | Kandion | | X | | 1 | 30 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Construire un foyer de la femme | Sankandy | | X | X | 1 | 30 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Clôturer le terrain municipal | Kandion | | | X | 1 | PM | Commune-Partenaires |
| | Aménager un terrain de foot Ball dans les 4 zones | Sankandy Kandion Kambousséma | X | X | X | 3 | 9 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des jeunes et des femmes | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| | Former les jeunes en technique d'élaboration de projets | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-OCB-Partenaires |

| | | | | | | | | |
|---|--|-------------------|---|---|---|---------|--------------------|-------------------------|
| | Appuyer les jeune pour la reconnaissance juridique des ASC | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| | Informers/Sensibiliser et faire de intermédiation pour l'accès aux financements des jeunes et des femmes (FONGIP, Mutuelle, ANPEJ) | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| Améliorer l'accès aux services énergétiques | Relier au réseau de la SENELEC | Kandion-Boukiling | | X | X | Commune | PM | Etat |
| | Promouvoir l'électrification rurale au niveau des gros villages | Commune | | X | X | Commune | PM | Commune-Etat-Partenaire |
| Total accès aux services sociaux de base de qualité | | | | | | | 434 000 000 | |
| Axe 3: la valorisation du potentiel économique local | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---------|------------|--|
| Intensification des systèmes de production agricole | Former les OP en technique de protection des sols et de compostage | Commune | | X | X | Commune | PM | INP- Partenaire technique et populations |
| | Mettre en place à temps de semences qualité et de l'engrais | Commune | | X | X | Commune | PM | Etat |
| | Former les producteurs sur les techniques de production et de constitution des semences | Commune | | X | X | Commune | PM | Partenaire technique et populations |
| | Mettre en place un crédit équipement pour renouveler le matériel agricole | Commune | | X | X | Commune | PM | Etat |
| | Renforcer l'encadrement l'appui conseil et la formation des producteurs agricoles | Commune | X | X | X | Commune | PM | Partenaire technique Etat et populations |
| | Construire des magasins de stockage | Sankandy | | | X | 2 | 12 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Aménager 04 périmètres maraichers de 1 ha chacun | Kandion Sankandy Kambousséma Sindialon | x | X | X | 4 | 20 000 000 | Commune (Partenaires Kfw,) |

| | | | | | | | | |
|--|---|---------|--|---|---|---------|----|----------------------------|
| | | | | | | | | |
| | Mettre en place un crédit équipement pour les producteurs maraicher | Commune | | X | X | Commune | PM | Commune-Etat-Partenaires |
| | Aménager le Bintang Bolong | Commune | | X | | 13 km | PM | Commune-Partenaires-PAPSEN |

| | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---------|------------|-------------------------------------|
| | Appuyer les femmes dans la vulgarisation des méthodes et techniques d'intensification de la culture maraîchère | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Etat-Partenaires |
| | Former les producteurs maraichers en technique de transformation et de valorisation des produits locaux | Commune | | X | X | Commune | PM | Commune-Etat-Partenaires |
| | Installer des unités de transformation des produits locaux dans chaque zone | Sankandy Kandion Sindialon Kambousséma | X | | X | 4 | 8 000 000 | Populations Partenaires |
| | Faciliter l'accès au crédit des femmes | Commune | x | X | X | Commune | PM | Commune- Etat- (RFED)Partenaires |
| Intensification des systèmes de production animale | Construire des parcs à vaccination | Sankandy Kandion | | X | X | 4 | 12 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Matérialiser les aires de pâturages et zone de parcours du bétail | Commune | X | x | x | Commune | PM | Commune |
| | Mise en place d'une stratégie de géo-localisation du bétail pour lutter contre le vol de bétail | Commune | | X | X | Commune | PM | Etat |
| | Redynamiser le comité inter villageois de lutte contre le vol de bétail | Commune | X | X | | Commune | PM | Commune-Partenaires |
| | Promouvoir la pratique de l'insémination artificielle | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Etat |
| | Sensibiliser et former les éleveurs sur les techniques de constitution de réserves fourragères | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires |

| | | | | | | | | |
|--|--|--------------------|---|---|---------|---------|------------------|------------------------------|
| | Construire des abreuvoirs | Mansabang, Djinany | X | | | 2 | 10 000 000 | Commune-Partenaires |
| | | Sindialon | X | | | 1 | 5 000 000 | Commune-Partenaires |
| | | Darsalamé | | X | | 4 | 20 000 000 | Commune-Partenaires |
| | | Kita | | | X | 2 | 10 000 000 | Commune-Partenaires |
| | Aménager des mares pastorales | Faraba Peul | ? | X | | 1 | 62 000 000 | Commune(Etat-Partenaires |
| | Améliorer la prophylaxie du bétail | Commune | X | X | X | Commune | PM | Populations-Etat |
| | Former des auxiliaires vétérinaire | Commune | | X | X | Commune | PM | Etat-Partenaires Populations |
| | Redynamiser les organisations d'éleveurs | Commune | X | X | X | Commune | PM | Etat-Partenaires populations |
| | Sensibiliser et former les femmes sur les techniques de vaccination de la volaille | Commune | X | X | X | Commune | PM | Etat-Partenaires Populations |
| | Promouvoir le développement de l'aviculture rurale | Commune | X | X | X | Commune | PM | Etat-Partenaires Populations |
| faciliter l'accès au crédit des éleveurs | Commune | X | X | X | Commune | PM | Etat-Partenaires | |

| | | | | | | | | |
|--|---|--------------------------|---|---|---|---------------------|--------------------|--|
| Promouvoir le développement du secteur artisanal | Construire une maison de l'outil | Sankandy | | X | | 1 | 30 000 000 | Conseil municipal-Etat Partenaires |
| | Renforcer l'appui technique et organisationnel des artisans | Commune | X | X | X | Artisans | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Renforcer les capacités des artisans | Commune | X | X | X | Artisans | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Mettre en place d'une ligne de crédit pour l'équipement des artisans | Commune | | X | X | Artisans | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Mettre en relation des artisans avec les structures existante (ONFP,FONGIP, Ministère de la formation professionnelle etc.) | Commune | X | X | X | Artisans | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Appuyer les artisans à la recherche de partenaires | Commune | X | X | X | Artisans | PM | Conseil municipal Partenaires |
| Total valorisation du potentiel économique local | | | | | | | 299 000 000 | |
| Axe 4: La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement | | | | | | | | |
| Lutter contre la déforestation et la dégradation du couvert végétal | Encourager l'installation de pépinières villageoises | Commune | X | X | | Au niveau des zones | PM | Commune-Eaux et forêts-Partenaires-Pop |
| | Créer des bois de village | Au niveau de chaque zone | | X | X | Au niveau des zones | PM | Commune-Eaux et forêts-Partenaires-Pop |
| | Développer des actions de reboisement | Commune | | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires-Pop |
| | Réglementer l'octroi des permis de coupe | Commune | X | X | | Commune | PM | Commune-Etat |
| | Mettre en place et équipement de comités inter villageois de lutte contre les feux de brousse | Dans chaque zone | X | X | | 4 | PM | Commune-Partenaires-Pop |

| | | | | | | | | |
|--|--|---------|---|---|--|---------|----|-------------------------|
| | Ouvrir des pare feux autour des formations forestières | Commune | X | X | | Commune | PM | Commune-Partenaires-Pop |
|--|--|---------|---|---|--|---------|----|-------------------------|

| | | | | | | | | |
|---|--|-----------------------|---|---|---|-------------|----|---------------------------------|
| | Aménager des aires de mise en défens | Dans tous les village | X | X | | 3 | PM | Commune-populations |
| | Vulgariser l'utilisation des foyer amélioré | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires-Pop |
| Lutter contre la dégradation des terres | Sensibiliser et former populations sur la GDRN et la RNA | Commune | X | X | X | Populations | PM | Commune-Partenaires Populations |
| | Informé, sensibiliser et former les populations sur l'utilisation de la fumure organique et du compost | Commune | | X | X | Populations | PM | Commune-Partenaires Populations |
| | Former les populations sur les technique de réalisation d'ouvrage anti érosifs (Gravillons, Cordons pierreux)) | Commune | X | X | X | Populations | PM | Commune-Partenaires Populations |
| | Sensibiliser et former les populations sur les technique de DRS | Commune | X | X | X | Populations | PM | Commune-Partenaires Populations |

Total gestion durable des RN et de l'environnement

PM

Axe 5; Amélioration de la gouvernance locale

| | | | | | | | | |
|---|---|------------------|---|---|---|---|----|----------------------|
| Améliorer les capacités financières de la commune | Promouvoir la création de marche hebdomadaire | Sankandy Kandion | X | | X | 2 | PM | Commune-Partenaires |
| | Construction de marché | Kandion | | X | X | 1 | PM | Commune- Partenaires |

| | | | | | | | | |
|---|---|---------|---|---|---|---------------------|------------|--|
| | Recenser toutes les potentialités fiscales de la commune | Commune | X | X | X | Commune | PM | Conseil municipal- |
| | Sensibiliser les populations sur l'importance du paiement de l'impôt | Commune | X | X | X | Populations | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| | Maximiser le taux de recouvrement de l'impôt et des autres taxes | Commune | | X | X | Commune | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| | Mobiliser la contribution volontaire des populations aux projets de développement | Commune | | X | X | Commune | PM | Commune-Partenaires Population-OCB |
| | Faire un plaidoyer pour une augmentation du fond de concours et du fond d'appui aux CL | Commune | X | X | X | Commune | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| Renforcer les capacités des élus et des autres acteurs du développement | Finir la construction du siège de l'Hotel de ville | Kandion | X | X | | 1 | 35 000 000 | Conseil municipal Partenaires |
| | Former les acteurs locaux en leadership locale | Kandion | X | | | 1 | PM | Conseil Municipal-partenaires |
| | Renforcer les capacités des élus locaux sur l'acte 3 de la décentralisation et la gestion municipale | Commune | X | X | X | Elus locaux | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Former les membres des commissions techniques du conseil municipal sur leurs rôles et responsabilités | Commune | X | X | X | Membres commission | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Renforcer les capacités techniques du secrétaire général | Commune | X | X | | SG | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Renforcer les capacités technique et organisationnelle des OCB et organisations faitières | Commune | | X | X | OCB et OP faitières | PM | Conseil municipal Partenaires(OCB-OP faitières |

| | | | | | | | | |
|--|--|---------|---|---|---|---------------------|--------------------|--|
| | Renforcer l'appui conseil et accompagnement des OCB | Commune | X | X | X | OCB et OP faitières | PM | Conseil municipal Partenaires(OCB-OP faitières |
| Renforcer les mécanisme de contrôle citoyen | Former les OCB et les autres acteurs de la société civile sur la participation citoyenne | Commune | X | X | X | Populations | PM | Commune-OCB-Partenaires |
| | Appuyer la mise en place du cadre de concertation communal | Commune | | X | | Commune | PM | Commune-OCB-Société civile Partenaires |
| | créer une synergie entre le conseil municipal et les autres acteurs du développement | Commune | X | | | Populations | PM | Commune-OCB-Société civile Partenaires |
| Total Amélioration gouvernance locale | | | | | | | 35 000 000 | |
| TOTAL GENERAL PDC | | | | | | | 928 000 000 | |

Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) 2016

| Axes stratégiques | Objectifs spécifiques | Actions à mener | Période d'exécution | | | | | | | | | | | | Coût (F CFA) | Acteurs | |
|---------------------------------|--|--|---------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------|---------|----------|
| | | | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | | | |
| Le désenclavement de la commune | Améliorer la mobilité interne" et externe des personnes et des biens | Bitumer la piste reliant Kandion –Kita Badimbour- Bounkiling | X | x | | | | | | | | | | | | PM | Etat-Kfw |
| | | Kandion – Saré Diayé | X | | | | | | | | | | | | | PM | PUDC |
| | Renforcer les services de téléphonie rurale | Faire un plaidoyer pour l'installation de relais des opérateurs de téléphonie mobile à Kandion | | X | X | X | X | | | | | | | | | PM | |

PM

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|--|---|---|---|---|--|--|--|---|--|---|---|---|-----------|--------------------|-------------------|
| Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité | Améliorer l'offre de service à l'éducation formelle et informelle | Réaliser des points d'eau au niveau des écoles de Kambousséma | | | X | X | X | | | | | | | | | | 4 000 000 | Etat - Partenaires | |
| | | Rechercher des partenaires pour la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle | x | | X | X | X | X | | | | X | | | | | | PM | Commune -TOSTAN |
| | | Renforcer la sensibilisation des populations pour booster le taux de scolarisation | | | X | X | X | | | | | | | x | x | x | | PM | Commune - |
| | | Redynamiser les APE | | | | | X | | | | | | | | | | | PM | |
| | Améliorer l'offre de service de santé de qualité | Faire un plaidoyer pour la mise en place d'une mutuelle de santé | x | | X | X | X | | | | | X | | | | | X | PM | CM-CS-Partenaires |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|--|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|----|-----------------------------------|
| | | Sensibiliser les populations pour la mise en place d'une mutuelle de santé | | | X | X | X | X | X | | | | | | | | PM | Conseil municipal - Partenaires |
| | | Redynamiser et renforcer les capacités des membres du CS | | | | | X | X | | | | | | | | | PM | Conseil municipal CS-Partenaires |
| | Améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations | Mettre en place un château d'eau à Kandion | | | | | x | | | | | | | | | | | Commune... |
| | | Mettre en place et renforcer les capacités des membres des bureaux des ASUFOR | | | | | | | x | x | x | | | | | | PM | Conseil municipal Etat-ASUFOR |
| | Améliorer | Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des jeunes et des femmes | | | | | X | X | X | X | | | | | | | PM | Conseil municipal ASC-Partenaires |

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|---|---|-------------------|-----------------------------------|
| L'environnement socio éducatifs des couches vulnérables (les femmes et les jeunes) | Former les jeunes en technique d'élaboration de projets | | | | X | X | X | PM | Conseil municipal ASC-Partenaires |
| | Appuyer à la reconnaissance juridique des ASC | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal ASC-Partenaires |
| | Informier/ sensibiliser et faire de l'intermédiation pour l'accès aux financement des jeunes et des femmes (FONGIP, Mutuelle, ANPEJ) | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal ASC-Partenaires |
| Sous total 2 | | | | | | | | 10 000 000 | |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|---|---|---|-----------|--------------------------------|
| la valorisation du potentiel économique local | Intensification des systèmes de production agricole | Renforcer l'encadrement l'appui conseil et la formation des producteurs agricoles | | X | X | X | X | X | PM | Services technique Partenaires |
| | | Appuyer les femmes dans la vulgarisation des méthodes et techniques d'intensification de la culture maraîchère | | X | X | X | X | X | PM | Services technique Partenaires |
| | | Mettre en place des unité transformation des produits locaux à Kandion | | | | | | X | 2 000 000 | Partenaires-OCB |
| | | Faciliter l'accès au crédit des femmes | | X | X | X | X | X | PM | Etat-Partenaires |
| | Intensification des systèmes de production animale | Matérialiser les aires de pâturages et zone de parcours du bétail | | | | | X | | PM | Conseil municipal État |
| | | Mettre en place le comité inter villageois de lutte contre le vol de bétail | | X | | | X | | PM | Commune-Service technique |
| | | Promouvoir la pratique de l'insémination artificielle | | X | X | X | X | X | PM | Service technique Éleveurs |
| | | Sensibiliser et former les éleveurs sur les techniques de constitution de réserves fourragères | | | | X | X | | PM | Service technique Éleveurs |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|---|---|---|---|---|------------|---|
| | | Réhabiliter les abreuvoirs alimentés par les puits de Kambousséma et Sankandy | | X | X | X | | | 15 000 000 | ? |
| | | Améliorer la prophylaxie du bétail | | X | X | X | X | X | PM | Service technique Éleveurs |
| | | Redynamiser et former les organisations d'éleveur | | | | | X | X | PM | Service technique Éleveurs |
| | | Sensibiliser et former les femmes sur les techniques de vaccination de la volaille | | | | | X | X | PM | Service techniques femmes éleveurs et OCB |
| | | Promouvoir le développement de l'aviculture rurale | | | X | X | X | X | PM | Service techniques femmes éleveurs et OCB |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|---|---|---|----|-------------------------------|
| | | faciliter l'accès au crédit des éleveurs | | | X | X | X | X | PM | Etat-Partenaire |
| | Promouvoir le développement du secteur artisanal | Renforcer l'appui technique et organisationnel des artisans | | | X | X | X | X | PM | Service technique Artisans |
| | | Renforcer les capacités des artisans | | | | | X | X | PM | Service technique Artisans |
| | | Mettre en relation des artisans avec les structures existante (ONFP, FONGIP, Ministère de la formation professionnelle etc.) | x | X | X | X | X | X | PM | Service technique Artisans |
| | | Appuyer les artisans à la recherche de partenaires | | X | X | X | X | X | PM | Service technique Artisans |

Sous total 3

17 000 000

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--|--|---|---|---|---|---|----|-----------------------------------|
| La gestion durable des ressources | Lutter contre la déforestation et la | Encourager l'installation de pépinières villageoises | | X | X | X | X | X | PM | Service technique OCB-Partenaires |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--|--|---|---|---|---|---|----|-----------------------------------|

| | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|---|----|---|-------------------------------------|
| naturelles et la protection de l'environnement | dégradation du couvert végétal | Réglementer l'octroi des permis de coupe | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal-Service technique |
| | | Mettre en place et équipement de comités inter villageois de lutte contre les feux de brousse | | | | | X | X | PM | Commune-Service technique-Pop |
| | | Ouvrir des pare feux autour des formations forestières | | | | | X | X | PM | Conseil municipal service technique |
| | | Aménager des aires de mise en défens | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal service technique |
| | Vulgariser l'utilisation des foyers améliorés | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal service technique Partenaires | |
| Lutter contre la dégradation des | Sensibiliser et former les populations sur la GDRN et la RNA | | | | X | X | X | PM | Conseil municipal service technique | |

| | | | | | | | | | | |
|--|--------|--|--|---|---|---|---|---|----|--|
| | terres | Former les populations sur les technique de réalisation d'ouvrage anti érosifs (Gravillons, Cordons pierreux)) | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal- INP (service technique) |
| | | Sensibiliser et former les populations sur les technique de DRS | | X | X | X | X | X | PM | Conseil municipal service technique |

Sous total 3

PM

| | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|---|--|--|--|---|---|---|---|----|-------------------------------|
| Amélioration de la gouvernance locale | Améliorer les capacités financières de la commune | Recenser toutes les potentialités fiscales de la commune | | | | X | X | | PM | Conseil municipal Populations |
| | | Sensibiliser les populations sur l'importance du paiement de l'impôt | | | | X | X | | PM | Conseil municipal Populations |
| | | Faire un plaidoyer pour une augmentation du fond de concours et du fond d'appui aux collectivités locales. | | | X | X | X | X | | PM |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|---|---|----|-------------------|----------------------------------|
| Renforcer les capacités des élus et des autres acteurs du développement | Renforcer les capacités des élus locaux sur l'acte 3 de la décentralisation et la gestion municipale | | | | X | | | | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Former les membres des commissions techniques du conseil municipal sur leurs rôles et responsabilités | | X | X | | | | | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Renforcer les capacités techniques du secrétaire général (ex ASCOM) | | | X | | | | | PM | Conseil municipal Partenaires |
| | Appui conseil et accompagnement des OCB | | | X | X | X | X | | PM | Service technique |
| | Renforcer les mécanismes de contrôle citoyen | Former les OCB et les autres acteurs de la société civile sur la participation citoyenne | | | | | X | | PM | cm Service technique Partenaires |
| | créer une synergie entre le conseil municipal et les autres acteurs du développement | | | | | | X | PM | | |
| Sous total 4 | | | | | | | | | PM | |
| Total General PAI | | | | | | | | | 27 000 000 | |

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PDC

La mise en œuvre du PDC exige des moyens accrus et devra se traduire nécessairement par la levée de toutes les lourdeurs et pesanteurs qui affectent l'exécution diligente des projets et tous les acteurs devront s'inscrire résolument dans une logique d'efficacité et d'efficacités.

Les Instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre dont dispose le Conseil municipal sont principalement le Programme Annuel d'Investissement (PAI), le plan de formation, et le plan de communication.

Le **PAI**, dont le contenu est tiré du PDC, est un outil d'orientation budgétaire, pour la réalisation des objectifs de développement de la commune dans un court terme (1 an), à travers la mise en œuvre de projets structurés, hiérarchisés et à caractère prioritaire. En d'autres termes, il sert de référence pour le contrôle et le suivi financier de l'exécution du Plan.

Le Plan de formation

Une émergence locale doit être sous-tendue par un capital humain de qualité. Ainsi l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités participe aux stratégies de mise en œuvre du **PDC**. A partir de l'identification et de l'analyse sectorielle des besoins de formation, il sera proposé une programmation triennale des actions de formation nécessaires. Cette proposition est assortie de mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Ce plan est mis en œuvre par les acteurs identifiés, chacun selon ses missions

Le Plan de communication

Le plan de communication participe également aux stratégies de mise en œuvre du PDC. Il est conçu à partir du diagnostic des forces et faiblesses de la communication institutionnelle. Cet exercice permet d'identifier les principaux besoins de communication à prendre en charge pour une mise en œuvre optimale des actions retenues dans le PDC

Les structures institutionnelles impliquées

La mise en œuvre du Plan et des différents PAI incombe au conseil municipal qui, par souci de cohérence et pour maintenir la dynamique de l'approche participative, et du principe de la participation citoyenne s'appuiera sur les structures de coordination et de concertation existantes (CBP, Cadre de Concertation Communal, etc.). La culture de suivi évaluation n'étant pas encore ancrée dans la gestion des activités des collectivités, quel que soit le dispositif de suivi mis sur pied, les structures qu'il implique, devront être accompagnés par le CADL dans le cadre d'un programme de renforcement de capacité.

Le financement du PDC

Le financement du PDC dépendra des capacités de la Commune à mobiliser des ressources aux plans interne et externe.

Mobilisation des ressources internes

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, il y a deux niveaux de mobilisation à savoir la mobilisation des recettes inscrites au budget communal et la participation communautaire. Toutefois, l'espérance de mobilisation des ressources internes est faible. C'est la raison pour laquelle dans son plan d'action une place de choix a été donnée à la maximisation du taux de recouvrement de l'impôt et des autres taxes.

Mobilisation des ressources externes

La commune de Kandion, comme toute collectivité locale, bénéficie de financements de l'Etat sous forme d'appui budgétaire par des transferts directs du trésor public ou indirects des projets ou programmes de développement tel que le Programme National de Développement Local par exemple. L'appui de l'Etat peut concerner tous les secteurs d'activités mais il se concentre le plus souvent dans les secteurs à compétences transférées

La commune peut également bénéficier de l'appui d'autres partenaires extérieurs tel que le BPS, PAPSEN, le Kfw, Fonds vert, PRODEL ou par le biais de la coopération décentralisée.

Le mécanisme de suivi évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre la mise en œuvre du Plan et d'en analyser les résultats obtenus. Il fournit l'opportunité de partager les résultats du plan avec les différentes catégories d'acteurs. Il permet de faire les ajustements, en cours d'exécution.

Le Conseil municipal et les parties prenant part à la mise en œuvre du PDC auront donc besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi informatisé, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis.

En ce qui concerne le bilan d'exécution du PDC, il sera effectué en deux étapes : le bilan à mi-parcours (à la fin de la troisième année) et le bilan final (au bout de 6 ans). Le bilan à mi-parcours devra permettre, au besoin, de réorienter le plan ou de redéfinir les grandes options en fonction de leur niveau de réalisation et surtout de la mobilisation des ressources attendues. Il permet également d'apporter les correctifs requis pour optimiser les chances de réalisation.

En revanche, le bilan final permet au Conseil municipal de dégager les grandes orientations du prochain cycle de planification et de définir, en collaboration avec les bénéficiaires, de nouvelles priorités, sur la base des leçons acquises et des difficultés rencontrées.

CONSEIL MUNICIPAL DE Kandion Mangana 2015

| N° ORDRE | NOM | PRÉNOM(S) | FONCTION | COMMISSION | SEXE | AGE | VILLAGE / QUARTIER | PROFESSION | NBRE MANDAT |
|----------|-----------|-------------|-------------------------|-------------------------------|------|-----|--------------------|-------------|-------------|
| 1 | BA | MARIAMA | Présidente & Secrétaire | Alphabétisation & Education | F | 53 | KANDION | Ménagère | 2 |
| 2 | BA | SAMBA | Président | Domaniale | M | 56 | KAMINDIA | Secouriste | 2 |
| 3 | BA | MANSATA | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 4 | BADJI | SOULEYMANE | Président | Education | M | | | | 1 |
| 5 | BADJI | BANNA | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 6 | BADJI | AMADOU | Président | Planification | M | | | Enseignant | 1 |
| 7 | BALDÉ | BARRY | Président | Agriculture & Pêche | M | 50 | DARSALAMÉ | Marabout | 1 |
| 8 | DEMBA | FATOU | Conseiller | | M | 54 | DARSALAMÉ | Cultivateur | 1 |
| 9 | DIALLO | FATOU | Secrétaire & Trésorière | Alphabétisation & Domaniale | F | 37 | KANDION | Ménagère | 1 |
| 10 | DIALLO | KOUMBA | Secrétaire & Trésorière | Finance & Agriculture & Pêche | F | 44 | KAMBOUSSÉMA | Ménagère | 1 |
| 11 | DIAO | PATHÉ | Maire | | M | 62 | FARABA | Commis | 2 |
| 12 | DIAO | DIÉLÈLE | Conseiller | | M | 50 | KOBOHEL | Marabout | 2 |
| 13 | DIÉDHIYOU | SIRA | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 14 | DIOP | MBINKINDING | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 15 | DJIBA | ABIBOU | Secrétaire | Agriculture & Pêche | M | | | Secouriste | 1 |
| 16 | DRAMÉ | BACARY | Président | Sport & Loisirs | M | 40 | SINDIALON | Cultivateur | 2 |
| 17 | KANDÉ | ABY | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 18 | MANGA | DJÉNABA | Présidente | Finance | F | | | Ménagère | 2 |
| 19 | SABALY | FATOU | Secrétaire | Domaniale | F | 51 | FARABA | Ménagère | 1 |
| 20 | SABALY | DEMO | Trésorière | Culture | F | 50 | DARSALAMÉ | Ménagère | 1 |

| | | | | | | | | | |
|----|--------|-----------|--------------------|-----------------|---|----|--------------|-------------|---|
| 21 | SABALY | MOUSSA | Conseiller | | M | 37 | FARABA | Cultivateur | 2 |
| 22 | SABALY | ALIOU | Secrétaire | Culture | M | | | Cultivateur | 1 |
| 23 | SABALY | YANCOUBA | Trésorière | Sport & Loisirs | M | | | Cultivateur | 1 |
| 24 | SAGNA | ANSOUMANA | Secrétaire | Sport & Loisirs | M | 50 | KITA-KANDION | Cultivateur | 1 |
| 25 | SAGNA | SIRÉ | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 26 | SAMBOU | MOUSKÉBA | Trésorière | Environnement | F | 64 | KANDION | Ménagère | 1 |
| 27 | SANÉ | MARIAMA | Trésorière | Education | M | 40 | KAMBOUSSÉMA | Cultivateur | 1 |
| 28 | SANÉ | AMI | Conseillère | | F | | | Ménagère | 1 |
| 29 | SIMBOR | ABDOULAYE | 2 Adjoint Maire | | M | 54 | SINDIALON | Cultivateur | 2 |
| 30 | SOW | MOUSSA | Président | Santé | M | 44 | KANDION | ASB | 1 |
| 31 | SOW | ALI | Président | Culture | M | 52 | KAMBOUSSÉMA | Commerçant | 2 |
| 32 | SOW | FATOU | Conseillère | | F | 44 | SANKANDY | Ménagère | 1 |
| 33 | SOW | MAMADOU | Président | Environnement | M | 44 | KOBOHEL | Cultivateur | 1 |
| 34 | TAMBA | BOUBACAR | 1 Adjoint Maire | | M | 49 | SOUCOUTOTO | Cultivateur | 1 |
| 35 | TAMBA | ANSOUMANA | Conseiller | | M | 50 | KANDION | Cultivateur | 1 |
| 36 | THIAM | KHADY | Conseiller | | F | 38 | KAMBALÉBA | Cultivateur | 2 |